

# LA MINERVE

ÉDITION HEBDOMADAIRE.

Revue Politique, Littéraire, Agricole et Industrielle de la Semaine.

JOURNAL A BON MARCHÉ POUR LA LECTURE DU SOIR.

Vol. XLI.

MONTRÉAL, VENDREDI, 9 JUILLET 1869.

No. 28.

A la fin de la dernière session d'Ottawa, grâce à l'énergie de M. le Dr. Fortin et de M. le Dr. Robitaille, la chambre a adopté le rapport du comité des Pêcheries et de la Navigation recommandant l'abolition de cette partie de la loi qui oblige les pêcheurs à retirer leurs filets de l'eau depuis le soir du samedi jusqu'au matin du lundi. Cette clause avait été conoédée aux idées puritaines d'un certain nombre de députés qui veulent banir de l'observation du dimanche toute apparence de travail. L'intention pouvait être bonne; mais les mauvais résultats qu'elle a produits dans son application n'ont pu que mettre les deux théologies d'accord sur la nécessité de rappeler la grave injustice commise envers les pêcheurs, dépendant de leur industrie pour le soutien de leurs familles.

En réponse au *Times* d'Ottawa qui mettait en doute l'opportunité du rappel de la loi, M. le Dr. Fortin a écrit la lettre intéressante qui suit :

A M. le Rédacteur du *Times*.

En ma qualité de représentant d'un comité intéressé dans les pêcheries maritimes et fluviales, veuillez me permettre de vous présenter quelques observations au sujet de votre article sur ce sujet.

Je suis d'accord avec vous quand vous dites que la cause de l'amélioration qui se produit sur le marché au saumon est due au système protecteur de nos lois de pêche, mais je dois différer d'opinion avec vous lorsque vous dites que la Chambre des Communes a prêté la main au mouvement intéressé de quelques-uns de ses membres qui appartiennent aux comités du littoral de la mer pour suspendre des règlements dont les résultats sont si bons.

L'acte des pêcheries passé l'an dernier va au delà du système protecteur qui a produit ces bons résultats, et si vous lisez le 14<sup>me</sup> paragraphe de la 13<sup>me</sup> section, vous y verrez qu'en vue de protéger le saumon, les pêcheries maritimes y sont sacrifiées aux pêcheries de l'intérieur dont l'importance ne saurait cependant être comparée aux premières, comme on le voit par le tableau suivant :

Valeur produite par les pêcheries de la haute mer, du Golfe St. Laurent et du bas du fleuve St. Laurent, province de Québec, en 1865.....	\$1,187,475
Valeur produite par les pêcheries de rivières (saumon et truite compris), province de Québec, en 1865.....	\$ 24,705

Différence en faveur des pêcheries maritimes.....\$1,162,770

Je vais maintenant vous démontrer comment les pêcheries maritimes sont sacrifiées aux pêcheries des rivières par l'effet du dit article de la loi.

L'acte des pêcheries de 1865 ordonne que toute seine ou autre appareil destiné à prendre le saumon sera exhaussé depuis six heures de l'après-midi, chaque samedi jusqu'au lundi matin, etc., etc.

Il semble que cet article ne s'appliquait pas à toute seine ou autre appareil de pêche employé dans les pêcheries maritimes, et

n'avait en conséquence aucun rapport avec elles.

Mais dans l'Acte de l'année dernière il y a un article correspondant qui opère un grand changement, et pour mieux le faire voir, je le cite textuellement :

Paragraphe 14 de la section 13—A compter de la marée basse, la plus rapprochée de six heures du soir, chaque samedi, et la marée basse la plus rapprochée de six heures du matin chaque lundi,—dans les eaux où la marée se fait sentir,—et de six heures du soir chaque samedi, à six heures du matin le lundi suivant, dans les eaux douces, les seines, filets, ou autres engins employés pour prendre le poisson, devront être exhaussés ou arrangés de manière à laisser librement circuler le poisson, ou à lui permettre de les traverser ou d'en sortir, afin qu'il puisse passer librement depuis six heures du soir, chaque samedi soir, jusqu'à six heures chaque lundi matin suivant; et durant cette interruption, il ne sera pas permis de prendre de poisson d'aucune manière, et s'il en est pris ou tué, il sera, en outre des amendes imposées par le présent acte, confisqué avec les seines et autres engins employés.

Peut-on, après avoir lu cet article, nier qu'il n'affecte pas les pêcheries maritimes de la manière la plus préjudiciable, puisque depuis six heures de l'après-midi de chaque samedi jusqu'à la marée basse le lundi matin, c'est-à-dire vers six heures, les rêts, les seines et les autres appareils employés pour prendre le poisson doivent être retirés, et que tout poisson pris dans ces appareils durant ce temps constitue une violation de la loi, et est sujet à être confisqué avec les appareils qui ont servis à le prendre ?

Je demanderai à toute personne qui connaît ce qu'est la pêche maritime du Golfe s'il est possible de relever chaque samedi les milliers de rêts qui sont tendus le long de la côte et quelques fois à plusieurs milles en mer. Pour prendre le hareng, le maquereau et autres poissons de mer, et pour prendre l'appât destiné à la morue, n'est-il pas bien connu que plusieurs de ces rêts sont installés pour tout le temps du passage de certains poissons le long des côtes comme, par exemple, les rêts employés pour prendre le maquereau du printemps aux îles de la Magdeleine, et les rêts employés pour le maquereau d'automne sur les côtes de la Nouvelle-Ecosse? Comment un petit nombre de pêcheurs pourraient-ils relever ces rêts chaque semaine? D'ailleurs, afin de les empêcher d'être emportés par la mer, ils sont retenus par des poids (ancres faits de bois et de pierres) qui pèsent de trois à quatre cents livres et plus. Outre cela, en prohibant la pêche pendant deux nuits sur sept (le poisson ne se prend dans les rêts que pendant la nuit, à peu près) ne portez-vous pas une grave atteinte aux travaux des pêcheurs, à leur préjudice et à celui de tout le pays ?

Si les pêcheurs de morue ne pouvaient tendre leurs rêts pour le hareng et le maquereau, ni se servir de leurs seines pendant l'espace de temps susdit, où prendraient-ils l'appât qu'il leur faut pour la morue le lundi? Ne seraient-ils pas forcés de rester dans l'oisiveté pendant cette journée? Quelle perte ne serait-ce pas pour le pays,—un million au moins!

L'on sait parfaitement que l'une des plus grandes difficultés de la pêche de la morue à

la ligne réside dans les moyens de se procurer l'appât pour ce poisson.

Je signalerai un autre dommage que cet article de la loi est susceptible de causer aux pêcheries maritimes.

Supposons qu'un samedi, ou un vendredi, une seine contenant cinq ou six-cents, ou peut-être mille barrils de harengs ou de maquereaux ait été tirée près du rivage. Ce n'est pas en un jour, ni même en deux jours qu'elle pourra être vidée. Elle est manœuvrée de manière à rester dans l'eau, si le temps est propice, jusqu'à ce qu'elle soit entièrement débarrassée de son contenu. Mais si le dimanche survient, il faudra donc ouvrir la seine et laisser échapper le poisson que l'on n'a pas encore eu le temps d'y prendre, au détriment des pêcheurs qui tenaient dans cette seine le produit accumulé de plusieurs semaines de travail.

En voilà assez, j'espère, pour montrer que le comité des Pêcheries, etc., qui, de consentement unanime, s'est déclaré contre le dit article, et la Chambre des Communes qui a adopté ce rapport tel qu'amendé par le premier ministre ne pouvaient pas avoir d'autre objet en vue que la préservation des intérêts des pêcheurs en recommandant de suspendre un article qui, sous prétexte d'améliorer le système protecteur de la pêche au saumon, aurait eu pour effet de nuire grandement aux pêcheries maritimes.

Je suis, etc.,

P. FORTIN.

Quelques personnes, ajoute le *Canada*, pensent que le comité des pêcheries n'est pas placé sur le pied qui lui convient dans la Chambre des Communes; notre confrère du *Times* est de cet avis. En effet, si l'on songe à l'étendue et à l'importance des matières qui peuvent être étudiées de cette façon, il est désirable qu'il prenne rang parmi les comités permanents. Les intérêts des pêcheries et de ce qui se rapporte au service maritime ne peuvent être regardés comme des questions amenées devant la Chambre accidentellement; ces intérêts sont de tous les jours, et il importe qu'on puisse les suivre de près, afin de pouvoir, à un moment donné, instruire la législature de ce qui est dommageable ou avantageux pour le pays dans cette branche de l'administration. Tout nouvellement formé, ce comité répond à des besoins qui ne feront qu'augmenter d'importance à nos yeux à mesure que nous comprendrons la valeur des richesses renfermées dans les eaux de l'Atlantique qui baignent nos côtes et dans le Golfe St. Laurent. Du moment que cette suggestion sera connue des membres des Communes, nous pensons qu'un sentiment unanime les portera à donner au comité des pêcheries, etc., le rang qu'exige son caractère.

Jeudi, le 1<sup>er</sup> juillet, M. L. O. David, avocat de la société Mousseau et David, a conduit à l'autel, dans l'église St. Jean, de Québec, Mlle Marie Rose Albina Chenet, fille de Pierre Chenet, Ecr., Chef du Bureau de Poste, de l'Assemblée Législative de Québec.

Le Révd. M. Racine présidait à la cérémonie.

*of Harper*

## INFORMATIONS.

Les Honorables Sir G. E. Cartier et Langevin doivent laisser Ottawa au commencement de cette semaine pour Montréal et Québec.

L'Honorable député de Gaspé, M. le Commandant Fortin, est arrivé en cette ville, vendredi soir, et doit se rendre, dans quelques jours, dans son comté.

Son Excellence Sir John Young et Lady Young sont partis hier soir pour Québec. Messieurs C. A. Leblanc, G. Wilson et H. Starnes ont accompagné leurs Excellences jusqu'au vapeur, où les attendait une foule nombreuse qui les a chaleureusement acclamés.

Nous avons le regret d'enregistrer la mort, arrivée à Québec, dimanche, le 4 courant, à l'âge avancé de 84 ans, de l'Hon. M. Louis Massue, ancien Conseiller Législatif, Collecteur des Douanes de Sa Majesté pour Québec.

Nous apprenons avec plaisir l'arrivée en cette ville de M. l'abbé J. Godin. Il avait été envoyé en Europe par le gouvernement de Québec afin d'y étudier le meilleur système d'écoles d'agriculture en rapport avec les écoles normales. M. Godin est très satisfait de son voyage, il a visité les grands établissements de la France, de la Belgique et de l'Irlande.

On nous écrit d'Acton Vale :

C'est avec plaisir que nous pouvons annoncer aujourd'hui le prochain départ pour la Ville Éternelle du Rvd. N. R. Picard prêtre curé d'Acton. On s'empresse de toutes parts à lui souscrire une bonne somme pour défrayer ses dépenses.

Le Rév. P. Lorin, supérieur général de la Congrégation de Ste. Croix, est arrivé vendredi soir au Collège St. Laurent. Il était accompagné du R. P. Lemonnier de l'Université de Notre-Dame du Lac, Indiana, et du R. P. Condour, supérieur d'une Maison de l'Ordre à la Nouvelle-Orléans.

Le 12 juin au matin, les canons du château Saint-Ange ont annoncé l'anniversaire de la proclamation de l'élection du Pape, qui a eu lieu dans la soirée du 16 juin 1846.

Le Pape entrait dans la vingt-quatrième année de son pontificat. Cinq pontifes seulement ont régné plus longtemps que lui.

Les relations de la cour de Rome avec le gouvernement espagnol, dit une dépêche de l'Agence Havas continuent d'être cordiales. On apprend de Madrid que le gouvernement espagnol a chargé le nonce de transmettre ses félicitations à Pie IX. à l'occasion de l'anniversaire de son élection, avec 6,000 piastres, à titre d'a-compte sur les arrérages de la contribution annuelle de 10,000 piastres que l'Espagne doit payer pour l'entretien de la Basilique du Vatican.

On mande de Rome, 17 juin, que le Pape a approuvé un décret de la Congrégation de l'Index, en date du 12, condamnant un ouvrage français : *La Religion* par Vacherot, qui a paru en 1869, et un ouvrage allemand : *La Théologie de Leibnitz*, par Pichler, ainsi que deux ouvrages italiens et trois ouvrages portugais.

On mande de Rome au *Mémorial diplomatique* que le marquis de Banneville vient de recevoir de Paris instructions formelles

pour entamer avec le Saint-Siège les négociations destinées à concerter la manière dont la France sera représentée au sein du prochain Concile œcuménique.

Les ouvertures de l'ambassadeur français, ajoute la *Patrie*, ont reçu le meilleur accueil au Vatican. Pie IX aurait témoigné toute sa satisfaction de voir le fils aîné de l'Église prendre l'initiative d'une démarche que ne tarderont pas à faire successivement les autres puissances catholiques.

La *Presse* croit savoir que dans le *Livre Rouge* autrichien, qui doit paraître incessamment, et parmi les correspondances diplomatiques échangées entre le cabinet de Vienne et l'ambassadeur austro-hongrois à Rome, se trouvera un document diplomatique dans lequel le cabinet de Vienne annonce qu'il observera une attitude expectante à l'égard du Concile, attendu qu'on ne peut calculer d'avance la portée des actes futurs du Concile.

On lit dans l'*Univers* :

On lit dans une correspondance adressée de Rome à la *Gazette du Midi* :

Il paraît certain que le comte de Bismark a prévu le cas du retrait de l'armée française, et qu'il a fait, pour cette éventualité, les plus séduisantes propositions au cardinal Antonelli. Cette nouvelle vous semblera peut-être paradoxale et invraisemblable : mais l'autorité de ceux qui nous la communiquent exclut pour nous jusqu'à l'ombre d'un doute par rapport à son exactitude.

Notre correspondant de Rome nous disait dernièrement que le cabinet de Berlin avait proposé au Saint-Siège la formation d'une légion prussienne, qui entrerait dans l'armée pontificale dans les mêmes conditions que la légion française, commandée par le colonel d'Argy.

C'est à cela peut-être que se réduit la nouvelle donnée par la *Gazette du Midi*. Nous n'avons, du reste, aucun renseignement assez sûr pour rien affirmer ou rien démentir.

La santé du général Garibaldi laisse beaucoup à désirer. L'affection rhumatismale dont il souffre tous les ans à cette époque est plus intense et si douloureuse que le général est alité.

Pendant la semaine du 14 juin, il est parti de Liverpool, pour les États-Unis, 2,812 passagers, *Le Samaria* en a pris à son bord 665, *le Colorado* 799, *le City of Antwerp* 670, *le Queen* 678, sur ce nombre 916 sont anglais, 129 Écossais, 740 Irlandais et 1,027 étrangers. *L'Etna* est parti avec 650 passagers environ. Deux steamers ont quitté l'Angleterre pour le Canada, dans courant de la semaine ; ils ont emporté 806 émigrants, soit *Saint Andrew* 110 et *le Moravian* 696. Les étrangers composaient la majorité de ces émigrants, car parmi eux ne se trouvaient que 256 Anglais, 36 Irlandais, et pas un seul Écossais.

Le steamer *Dacia* est parti des docks Victoria avec 188 émigrants, hommes, femmes et enfants, expédiés des quartiers de l'Est de Londres au Canada, par les soins de la Société britannique et coloniale d'émigration.

Nous avons parlé souvent des conversions de protestants qui ont lieu à Rome sous l'influence des événements et surtout grâce à l'ascendant et au charme personnels de Pie IX. Aujourd'hui, ces conversions vont s'étendre dans le monde ; et les habitants d'une ville de Hongrie, Pap Tamas, sont déterminés, sauf 12 ou 16 familles, à passer de l'église protestante à la foi catholique. Sept personnes seulement son intervenues à la Cène protestante le jour de la seconde fête de Pentecôte, et la masse de la population a tenu une assemblée après laquelle tous se sont rendus près du curé catholique de Bibar, afin de lui exprimer leur résolution d'embrasser le catholicisme.

## NOUVELLES TELEGRAPHIQUES.

### SERVICE PRIVÉ.

Ottawa 1er juillet.—La ville est presque déserte aujourd'hui.

Il est parti quinze cents personnes pour Prescott et environ 700 par le bateau en Picque-Nicque sur la rivière.

Le picque-nicque de la société St. André dans le voisinage de la ville a aussi beaucoup de monde.

Le temps favorable et un peu couvert.

Ottawa, 2.—Il est rumeur qu'à l'examen à huis clos l'Hon. J. H. Cameron et M. Scott agissaient comme conseils et que Lewis représentait la Couronne.

Après que le député receveur-général Harrington, MM. Monbray et McChurtry, de la banque d'Ontario, eurent été examinés, le magistrat de police ajourna la cause jusqu'à demain, à neuf heures, temps où il rendra sa décision.

On dit que Cameron a argué que les témoignages produits étaient insuffisants pour amener la conviction de l'accusé.

L'opinion générale est qu'il n'y aura pas une preuve assez forte pour condamner le prévenu.

Ottawa, 3.—On a présenté hier une superbe canne en ébène montée en or, à M. Gilbert McMicken, chef de la force de police des détectives

On se propose d'établir une académie protestante pour les jeunes demoiselles de la ville. Il y a à présent trois institutions catholiques de ce genre.

La *Gazette* publie officiellement la nomination de M. McLellan, comme Commissaire de l'Intercolonial, et celle de Lieut.-Col. John Carstairs comme Secrétaire Militaire du Gouverneur-Général.

La *Gazette* donne avis de l'arrivée de l'Adjudant-Général de Milice, le Col. P. Robertson Ross.

Les bureaux des officiers se réuniront à London, Toronto, Kingston, Ottawa, Montréal, Québec, St. Jean et Halifax, mardi et mercredi, les 3 et 4 août prochain, pour l'examen dans les districts respectifs de tels officiers de la force volontaire de la Puissance qui désirent subir leur examen d'exercice et de discipline et faire certifier leur valeur par les dits bureaux.

Ces derniers seront autorisés à donner des certificats de deux classes : classe 1. Pour tels officiers qui démontreront leur habileté à faire manœuvrer un bataillon aux exercices de ce corps ; classe 2. Pour tels officiers qui pourront faire l'exercice d'une compagnie et la commander.

On ne paiera aucuns frais de voyage.

Les bureaux se composeront du député-adjudant-général, d'un major de brigade de chaque district et d'un officier volontaire qualifié.

Les officiers qui désirent subir cet examen doivent donner avis à temps au major de brigade dans leurs divisions respectives.

L'Hon. A. T. Galt se retire de la division régimentaire de Sherbrooke avec le titre honoraire de Lieutenant-Colonel de Milice. Il est remplacé par le Major B. Marns.

L'escompte sur les envois américains est pour la semaine de 26 par cent.

L'enquête dans l'affaire Reiffenstein continue aujourd'hui à huis-clos.

Ottawa, 3.—La cause Reiffenstein est encore remise à lundi. MM. Teller, Woull, Buk, Dickinson, Langton et Harrington ont été examinés aujourd'hui ; on est encore à conjecturer sur l'issue des procédés.

L'Hon. M. McDougall est arrivé de North Lanark.

M. T. N. Gibbs, Hon. Cameron et Stuart partent ce soir par un convoi spécial.

Il est satisfaisant de voir que la Banque Ontario ne se trouve nullement inculpée dans les transactions.

Ottawa, 5.—La cause de Reiffenstein a été reprise cette après-midi à 3 heures. Il a été trouvé coupable de larcin sur le premier chef d'accusation.

La cause a été renvoyée à mercredi vu que l'on pense que de nouvelles charges seront présentées contre lui, entr'autre celle de malversation relativement à la cité d'Hamilton.

On a tué près de la ville un ours pesant 200 livres.

Ottawa, 6.—Il a été passé un ordre en conseil défendant à tous les officiers de département d'agir comme procureurs pour retirer des argents dus par le gouvernement.

Les commissaires de l'Intercolonial doivent partir vers le 20 du courant pour visiter les différentes sections du chemin qui est sous contrat.

M. Wilmot de New-Castle doit visiter sous peu les provinces maritimes pour tâcher d'y introduire son système de propagation artificielle du saumon et d'autres sortes de poisson.

Prescott, 3.—Il y a eu aujourd'hui la partie décisive du tournoi de crosse pour le titre de champion de la Puissance entre le Club de Prescott et les sauvages de St. Régis.

Après une lutte longue et chaudement contestée, les sauvages ont été battus.

Il y avait près de 3,000 personnes présentes à cette intéressante joute.

Toronto 1er juillet.—Les actionnaires du chemin à lisses Toronto Grey et Bruce se sont réunis hier soir, pour recevoir le rapport des membres envoyés en députation à Montréal. Le rapport constate qu'il a déjà été souscrit une somme \$278,000 ne laissant que \$22,00, dont M. King de la Banque de Montréal a pris \$10,000. Le est souscrit.

Ce soir il y a quelque désordres dans les rues et la police dut arrêter trois des perturbateurs.

Le *Leader* annonce que sir Francis Hincks doit visiter le Canada vers la fin du mois prochain.

Le même journal demande une chambre haute pour la province d'Ontario.

Ce jour est observé comme jour de fête générale.

Les pic-nic sont très nombreux.

Toronto, 5.—Une grande foule était réunie hier dans le Parc pour entendre prêcher le Rév. M. Cecil. Après son discours, le Rév. M. Parker voulut répliquer, mais sa voix fut couverte par le chant d'une hymne.

Lorsque l'hymne fut terminé, les Rév. MM. Parker et Meeling commencèrent à parler au milieu des cris de la foule. Quelqu'un poussa alors M. Parker qui dut sauter à bas de la plateforme et la foule se dispersa très excitée.

Six chars d'émigrants sont passés aujourd'hui pour l'Ouest. Environ 50 Ecossais sont débarqués ici.

L'assemblée annuelle de la Banque Royale Canadienne a eu lieu aujourd'hui.

Le Rapport montre pour la première partie de l'année finissant le 20 décembre: augmentation de la circulation \$474,159, dépôts \$286,337, capital payé \$68,923. Mais depuis cette date au 21 mai, la circulation a diminué de \$667,413, dépôts \$885,519 et encaisse métallique \$10,373.09 laquelle a encore été réduite depuis la suspension à \$700,000.

La plus grande confusion a régné pendant toute l'assemblée de cette après-midi.

Ce soir on doit procéder à l'élection des directeurs.

Québec 1er juillet.—La jeune fille qui a été arrêtée pour avoir tiré sur J. St. Hilaire, est native de Château-Richer.

La batterie d'artillerie de campagne de Québec a paré aujourd'hui et a tiré un salut en l'honneur de la fête du jour.

Les magasins sont presque tous ouverts.

La société des ouvriers charpentiers de navire a passé un règlement défendant à tous ses membres de travailler pour aucun vaisseau consigné au consul de Norvège ou sous le contrôle de Jos. Clark. Dorénavant les navires seront tenus responsables pour les gages des ouvriers qui devront être payés tous les samedis.

Québec, 5.—D'après le rapport du Gardien de la Prison pour le mois de juin, 112 prisonniers ont été incarcérés dans le cours de ce mois.

Le vapeur *Dacia* est arrivé de Londres pour Montréal avec 307 passagers et une cargaison complète.

Le *Margaretta Stevenson* est parti ce matin pour Moïsic avec des travailleurs et leurs familles.

Les funérailles de feu M. Lemoine ont eu lieu ce matin. Il n'y avait que 3 semaines qu'il était marié.

On fait des préparatifs pour recevoir demain Son Excellence.

Les rues sont garnies d'arbres.

On a trouvé à St. Augustin, dans le bois, le corps d'un maître-charpentier. Le malheureux avait encore un pistolet dans une main et une balle dans la cervelle. L'enquête n'est pas encore terminée.

Québec, 6.—Le nom de l'homme qui s'est noyé lundi est James Martin, de Glasgow, et celui du charpentier trouvé mort dans le bois à St. Augustin est Temple. On ne sait pas encore si c'est un suicide ou assassinat. On a trouvé sur le défunt sa montre et de l'argent. L'enquête n'est pas encore terminée.

Les rues sont toutes bordées d'arbres et de verdure pour la réception du Gouverneur.

Le synode anglican a tenu aujourd'hui sa première séance.

La course de Yachts est fixée pour le 10 courant.

Trois-Rivières, 5.—Une émeute a eu lieu aujourd'hui, et la besogne a été assez tumultueuse dans les rues. Elle a été occasionnée par les élections municipales très chaudes en certains quartiers.

Il a été impossible de trouver un examinateur pour faire subir l'examen des aspirants à la pratique de la profession d'avocat.

Québec, 5.—Le steamer *Hibernian* est arrivé ce matin.

St. Jean, N.-B., 3.—On dit que l'or découvert dernièrement à la rivière Eel, comté d'York, a été analysé par le professeur Bailey et qu'il est très riche.

Le sable de cette rivière est, paraît-il, aurifère.

Il y a affluence de chercheurs et il y a beaucoup d'excitation.

Le et après lundi, il y aura trois steamers allant par semaine à Portland.

Dans le marché aux farines, il y a moins d'animation. La demande est très faible. La superfine se vend de \$5.20 à \$5.40, et de choix à \$5.50.

## SERVICE DE LA PRESSE ASSOCIÉE — AMÉRIQUE.

St. Louis, 2.—La dernière tempête a exercé des ravages considérables dans les alentours du Kansas.

A Chapman Creek plusieurs maisons ont été emportées et on compte 13 morts.

Havane, 2.—On rapporte que les volontaires gardant la ligne de Nuevitas se sont mutinés et refusent de faire plus longtemps service.

Le Capitaine Général de Roda dans un discours public prononcé aujourd'hui, recommande la modération aux journalistes, s'adressant de concilier toutes les classes et de faire l'observer continuer ses articles irritants à l'adresse des journaux particulièrement.

Erié, Pa. 2.—Un parti de 500 flibustiers pour Cuba vient d'arriver ici en route pour le Canada où ils vont s'embarquer à bord d'un navire pour se rendre à leur destination.

St. Louis, 2.—Entre 1 et 2 heures hier matin il a été senti un tremblement de terre dans cette ville. Direction du nord au sud: durée, 10 secondes. La secousse s'est faite sentir dans un rayon de 30 milles et très fortement à Cairo.

New-York, 3.—M. Peabody a donné un nouveau million pour fins d'éducation dans le sud. C'est une lettre reçue du grand philanthrope à Newfork R. I. qui l'annonce.

New-York 3.—Une dépêche de Washington au *Times* dit que M. Fuller approuve hautement la conduite sévère du gouvernement concernant les expéditions flibustières contre Cuba et qu'il concourt pleinement sur cette question avec le Président et le secrétaire d'état.

La situation des insurgés n'est d'ailleurs pas rassurante et le gouvernement doit modeler sa conduite sur celle qu'il entend faire tenir au gouvernement anglais dans l'imbroglio de l'Alabama.

San Francisco 2.—L'Hon. W. H. Seward est parti aujourd'hui de Sacramento pour San Francisco.

Plusieurs citoyens ont été témoins aujourd'hui de l'essai en plein air d'un vaisseau aérien *Aviator*. Le steamer s'éleva dans l'air jusqu'à environ soixante et quinze pieds, la machine opérait facilement et le navire s'avantait à un degré considérable de vitesse.

New-York 3.—Tous les prisonniers Fénians ont été élargis aujourd'hui après avoir donné caution pour leur tranquillité et leur comparution devant les tribunaux lorsqu'ils en seront requis.

St. Louis 3.—Il n'a pas plu du tout à Port Sully et dans le voisinage.

On rapporte que 27 personnes se sont noyées par la crue subite des eaux près de la ville Kansas.

On mande de Dubuque, Jawa, qu'une tempête terrible a fait de grands ravages dans la partie inférieure du comté de Clinton.

Vingt Suédois se sont noyés lors de la dernière crue de la rivière Kaw.

Washington, 5.—Les Cubains ici disent avoir reçu les nouvelles suivantes:—Entre le 22 et le 25 de juin, les troupes Espagnoles attaquèrent le Gén. Jordan, près d'Hoigium et furent repoussées après un combat qui aurait duré plus de huit heures. La perte des cubains, tués et blessés, serait de 200 parmi lesquels il y aurait 20 américains. La perte des Espagnols serait à peu près la même.

New York, 6.—Les steamers *Silesia* et *Nebraska* sont arrivés de Liverpool.

Il paraît que les élections en Virginie sont très chaudes. On appréhende à Alexandrie une importation de voteurs illégaux envoyés de Washington, et l'on a pris toutes les mesures pour les arrêter s'ils se présentent.

## —o— EUROPE.

Londres 1er juillet.—Le Lord Chancelier a donné hier soir, un banquet aux ministres à «Mansion House». M. Gladstone fit un discours dans le quel il parla du Bill de l'Eglise d'Irlande qu'il était certain devoir être passé en dépit de tous les obstacles, tant lui et ses collègues étaient persuadés de la qualité de leur œuvre, et de son utilité. Il termina par ces paroles: nous serons toujours heureux de voir tous les changements et amendements et de les prendre en notre sérieuse considération pour voir s'ils sont compatibles avec notre programme et nos promesses.

Une terrible explosion de Nitroglycerine a eu lieu aujourd'hui à Carnavon Wales tuant quatre personnes et détruisant toute une station de chemin de fer.

On a réussi parfaitement dans la pose du câble télégraphique de Peterheaden Ecosse et les côtes de la Norvège.

Madrid 1er.—Certe:—en réponse au Sénor Orenze, le gén. Prim a dit hier, que le gouvernement ne voulait nullement faire un coup d'état, qu'aucontraire ils seraient toujours disposés à faire tous leurs efforts pour consolider la liberté.

Les porteurs des Bons Confédérés ont eu une assemblée hier. De longs discours ont été faits et des résolutions proposées, et l'assemblée s'ajourna avant la prise d'aucun vote.

Londres.—Le capitaine d'un vapeur qui arrive des Côtes Occidentales de l'Afrique rapporte qu'il a rencontré à Fernando un vapeur chargé de 250 prisonniers politiques de La Havane.

Ces infortunés se plaignaient d'avoir été maltraités pendant le voyage spécialement par les volontaires chargés de les surveiller.

Paris, 1er.—M. Burlinghame se dirige sur Stockholm avec l'ambassade chinoise et y demeurera un mois en se rendant à St. Petersburg.

Le tiers parti au Corps Législatif se propose de présenter une résolution à l'effet de réclamer au nom du peuple une plus grande part dans la direction des affaires.

70 élections ont été confirmées sans discussion.

Lisbonne, 1er.—La chambre des députés a adopté un bill augmentant les taxes imposées sur le peuple.

Madrid, 1er.—Les Cortès ont adopté aujourd'hui le budget et ont donné autorisation au gouvernement de faire toutes dépenses nécessaires au service public pendant les trois mois prochains.

Pendant le débat, l'amiral Topete a déclaré être disposé à donner par contrat tous les ouvrages des arsenaux si l'on trouvait des contracteurs compétents.

Le Senor Zoulla déclara la révolution politique un fait accompli, mais la révolution économique est encore à terminer.

Londres, 1er.—Là Chambre des Lords s'est occupée aujourd'hui en comité du bill de l'Irlande.

Les clauses 11, 13 et 14 ont été adoptées sans amendement, si ce n'est quant à la date de la translation des propriétés de l'Eglise aux commissaires qui a été changée du 1er janvier 1871 au 1er janvier 1872.

Le gouvernement s'est engagé à ajouter une clause à l'effet de permettre aux Evêques d'Irlande de retenir leurs sièges dans la Chambre des Lords.

L'amendement de l'Evêque de Peterboro portant que la compensation fut payée toute entière à même le fonds du revenu, a été adopté par 95 contre 50.

Les clauses 15, 16, 17 et 18 ont été adoptées et l'on ajourna la prise en considération des clauses 19, 20, 21 et 22.

La visite du Vice-Roi d'Egypte est terminée. Son Altesse est partie ce matin pour le continent.

Londres 2.—On mande d'Espagne que les Carlistes ont fait des émeutes. A Victoria les rues étaient remplies d'une foule insurgée et plusieurs individus ont été blessés. On signale de semblables mouvements à Carthagène et à Valence. Les troupes se rendent sur les lieux.

Madrid 3.—Les ministres de l'intérieur et de la justice ont déclaré aujourd'hui dans les Cortès que les autorités religieuses et municipales étaient prêtes et désireuses de prêter le serment voulu par la constitution.

L'Amiral Topete a dit que l'établissement d'une république était impossible à présent que le peuple a voté pour la monarchie qui était représentée par un régent.

On a dépêché les troupes nationales contre les Carlistes qui s'agitent dans l'Andalousie et l'Orégon.

Lisbonne 3.—On mande des Azores que des troubles ont éclaté en divers endroits, à raison de l'augmentation des taxes.

Brest 3.—Le *Great Eastern* avait vendredi filé 1020 nœuds et immergé 1133 nœuds de câble.

Paris 3.—Le corps Législatif vient de valider soixante et une élections.

Londres 3.—L'Archevêque Cullen a adressé une lettre aux officiers du Collège catholique disant que la nation devra voir à rendre pleine justice si le bill de l'Eglise d'Irlande est altéré par la Chambre des Pairs.

Paris 3.—La bourse est ferme; les rentes sont à 71 francs et 7 centimes.

Madrid, 5.—On parle maintenant d'une manière certaine des changements dans le Ministère. On dit que Ardamez serait nommé Ministre des finances et M. Marlos, Ministre de la justice.

Le Gouvernement a informé les Cortès que le Gén. Perzuello, un Isabelliste, avait été arrêté sur accusation d'insubordination militaire et conspiration contre le Gouvernement établi.

Le silence gardé par ce dernier relativement au rapport du Gén. Dulce sur son administration des affaires cubaines excite beaucoup d'anxiété.

Les Républicains de Séville ont lancé un manifeste très fort; en même temps un grand nombre d'entre-eux laissent la ville pour gagner le Portugal, d'où ils rentreraient, dit-on, en Espagne par l'Estramadure. Des troupes ont été envoyées à leur poursuite.

Brest, 4.—Hier midi le *Great Eastern* était à 125 nœuds de ce port et avait posé 1281 nœuds de câble. Tout allait pour le mieux.

Paris, 4.—Mr. Miral et plusieurs autres membres de la majorité se proposent de présenter une motion demandant une plus grande extension de l'action et de l'autorité du Corps Législatif, le droit de dicter l'adresse en réponse au discours du Trône, l'extension du droit de la pratique des interpellations, ainsi que du droit d'amender les projets de loi soumis à la Chambre, et aussi le droit à cette dernière d'élire son propre Président. Il est rumeur que le Gouvernement serait disposé à accorder ces réformes.

Plus récent :—Mr. Miral a retiré sa motion demandant un Ministère responsable avec une Chambre indépendante.

Les négociations entre la France et la Belgique pour la conclusion d'un traité commercial, sont terminées, à la satisfaction générale.

Queenstown, 4.—Le vapeur *Cuba* est arrivé de New-York.

La Havane, 3.—Le Gén. de Roda se gagne rapidement la sympathie générale par ses efforts pour pacifier et satisfaire toutes les classes, procède activement ces jours-ci à l'instruction des procès de tous les prisonniers confinés dans les forts dans le but de relâcher au plus tôt tous ceux qui seraient innocents.

Des nouvelles de Caracas rapportent que le Gén. Pulger est à la tête d'une armée de 6,000 hommes munis d'artillerie et qu'il se prépare à résister à l'autorité Fédérale.

Londres, 6.—Une baisse inusitée s'est fait sentir dans le commerce de coton à Lancashire et plusieurs maisons ont dû suspendre.

Des dépêches reçues de Cork rapportent que les féniens continuent toujours leurs outrages. Hier quelques-uns d'entre eux attaquèrent hors de la ville un détachement de police qu'ils maltraitèrent beaucoup. Plusieurs arrestations ont eu lieu.

Londres, 6.—Dans un article sur l'anniversaire de l'indépendance américaine, le *Times* de ce matin dit que maintenant les Américains peuvent parler d'eux avec ce ton calme et digne qui sied si bien aux peuples réellement forts. Il espère qu'avec leur esprit de vantardise disparaîtra leur vieille animosité contre tout ce qui est anglais.

Cork, 6.—Le conseil de cette ville a adopté hier à l'unanimité une résolution pour dresser une requête à la Législature demandant au gouvernement l'élargissement de tous les prisonniers féniens. Une assemblée monstre dans le même sens a été tenue à Challow et de brillants discours ont été prononcés.

Lisbonne, 6.—Le vapeur de la malle de Rio-Janeiro nous apporte des nouvelles allant au 10 juin. Les nouvelles de la guerre sont sans importance. Le général McMahon était à Buenos-Ayres, et devait s'embarquer incessamment pour Rio Janeiro.

Brest, 6.—Un dépêche du *Great Eastern* à dix heures ce matin, annonce l'arrivée de l'expédition dans les eaux américaines.

Brest, 6.—Les dernières nouvelles reçues du *Great Eastern* dataient d'hier soir à 10 heures. Tout allait parfaitement bien.

Paris, 6.—Les troubles ont cessé à St. Etienne et les grèves seront bientôt terminées à l'amiable.

Le corps Législatif a encore approuvé 42 nouvelles élections.

Madrid, 6.—La Catalogne est toujours le théâtre de grandes démonstrations républicaines. Herrera a résigné son portefeuille de ministre de la justice.

Londres, 6.—Le 4 de Juin let a été observé dimanche dernier comme jour de fête. A Vienne la légation a donné un joli banquet. M. Hay présidait.

Madrid, 6.—A Séville des troubles sérieux se sont élevés entre les troupes et les républicains, ces derniers ont été dispersés et tout est rentré dans la paix.

## Notes Locales

LA MESSE DE ROSSINI.—Nous nous accusons de ne pas avoir parlé avant aujourd'hui de l'exécution de la Messe de Rossini à la Salle des Artisans. L'entreprise était hardie; mais le succès l'a justifié. M. Boucher, comme directeur, a affermi encore sa réputation, et les artistes, comme exécutants, ont fait honneur à leurs talents.

L'œuvre de Rossini est grandiose. Le *Kyrie* est d'un style sévère. La quartette vocale du *Christe* écrite sur le style de Palestrina, produit un bel effet. Un thème charmant pour piano accompagne les voix dans le *Laudamus te* du *Gloria*, dont le principal trait est le *Gratias*, trio pour contralto, tenor et basse. Le *Qui tollis* s'élève à une grande hauteur de style et la fugue du *Cum Sancto Spiritu* dénote une profonde science de la mélodie. Le *Credo* est un poème. Après l'énoncé de chaque article de foi, le chœur répond *Credo*. Le *Resurrexit* est une fugue de dimension colossale. L'*Agnus Dei* et le *Benedictus* sont deux créations. Le *Sahutaris* est rempli d'une mélodie indicible, qui se rapproche de la musique du 18ème siècle. Interprété par Madame Petipas, ce morceau a entraîné l'auditoire qui y a répondu par de frénétiques applaudissements. Madame Petipas a déployé dans cette exécution de nouvelles ressources d'art et de gosier. Son vaste talent avait compris le génie du compositeur, et elle put y mettre beaucoup d'âme, de sentiment et de grâce.

Nous devons également notre admiration à madame Boucher, dont la vocalisation est parfaite. Nous aurions encore à signaler MM. Lavoie, Lamothe, Guénette, Payette, etc. MM. Fowler et Peltier comme accompagnateurs. Un tel choix ne pouvait qu'assurer le succès de l'entreprise, quelque difficile qu'elle fut. Ces messieurs se sont distingués en cette circonstance.

Il n'est pas hors de propos d'ajouter que la salle contenait ce soir-là au-delà de huit cents personnes.

ASSAUT.—Un homme fut assailli hier soir, par une bande de gamins ivres, sur la rue Craig. Il fut jeté par terre, et eut sa montre volée ainsi qu'une piastre en argent. Les gamins ont pu s'évader avant l'arrivée de la police.

MAISON TROUVÉE OUVERTE.—La demeure du Major Smythe, no. 2, rue Victoria, a été trouvée ouverte hier matin. Il est probable qu'une des vitres d'une fenêtre qui fut trouvée brisée, fut le lieu par où ils pénétrèrent, ils ont pu s'échapper sans être reconnus, mais heureusement qu'ils n'avaient pas le temps de commettre aucun vol.

FEU.—Le feu a consumé, dans la nuit de samedi, les vastes écuries de Bancroft, dans la rue St. Alexandre.

ECOLE MILITAIRE DE MONTRÉAL.—Les messieurs suivants: Capt. D. N. McNaughton, de Vaudreuil; J. J. Murphy, de Montréal; G. Madore, Et. M. D., de Ste. Anne du Bout de l'Isle; H. C. Primeau, Et. M. D., de Beauharnais; L. J. E. Gouin, Et. M. D., de la Baie du Febvre; E. Grenier, de Montréal, et R. D. Gillespie, aussi de Montréal, ont subi le 6 courant, devant le Colonel Fielden, du 60ème régiment, un examen des plus satisfaisants. Les deux premiers ont obtenu un certificat de 1re classe et les autres ont eu un certificat de 2de classe.

LE « MAID OF CANADA ».—Ce bateau à vapeur a pu reprendre hier sa ligne entre St. Lambert et cette ville, après avoir subi les réparations nécessaires au chantier de M. Cantin.

VÉLOCIPÈDE.—La course au vélocipède entre M. D. Marsan, de cette ville, et M. Duquette, de Québec, dimanche dernier, a été gagnée par ce dernier avec peu d'avance. Le plus grand enthousiasme se manifestait parmi l'assistance composée d'au-delà de 4,000 personnes.

NOUVEAU BUREAU.—La Compagnie Télégraphique de Montréal a ouvert un nouveau bureau à Clintonville, New York. Tarif 25 cts de Montréal.

COUR DE POLICE du 2 courant. — Danford Browse, assaut et la cause est déchargée avec dépenses.

Trefflé Dupont, pour avoir passé sur un terrain défendu, \$1 et les frais ou 15 jours de prison.

Godfroy E. Langridge, assaut et batterie, cause fixée à demain.

Ernest Fabre, père, assaut et batterie, déchargé.

Jacques Fabre, Aug. Tougnereau, assaut et batterie. Jacques Fabre est condamné à \$20 ou 2 mois de prison, Avg. Tougnereau est condamné à \$10 et les frais ou deux mois de prison.

F. Adams, vol d'argent, 2 mois de prison aux travaux forcés.

COUR DE POLICE, 3.—Godf. E. Langridge, assaut et batterie 2 mois de prison aux travaux forcés.

Chs Reddy, dommage causé à la propriété, \$3,00 et les frais, ou deux mois de prison.

Anselme Tanguay, ivre, \$1 ou 8 mois de prison.

COUR DE POLICE du 5 courant.—Wm. McDonald, larcin, \$2 ou 10 jours de prison aux travaux forcés.

George Harman, assaut et batterie, renvoyé.

Wm. France, refusant d'obéir au commandement de son maître, 3 semaines de prison aux travaux forcés.

Edward Bussenger, Pierre Lapeuse, Albert Lapeuse, Robt. Lapeuse, brisant une maison, \$4 chaque ou 1 mois de prison aux travaux forcés.

COUR DU RECORDER du 5 juillet courant.—49 prisonniers furent traduits devant cette cour : Henry Hozelman, pour avoir laissé couler des nuisances de privées dans la rue, \$11 ou 1 mois de prison.

Gilbert Gauthier, aubergiste, pour avoir vendu des liqueurs spiritueuses le dimanche, \$10 ou 1 mois de prison.

William Crowhurst, aubergiste, pour avoir tenu son auberge ouverte le dimanche, \$11 ou 1 mois de prison.

Joseph Perrault, assaut sur Joseph Gilbert, \$1.50 ou 10 jours de prison.

Patrick Sharkey, assaut sur la police, \$2.50 ou 15 jours de prison.

Joseph Labelle et Joseph Cloutier, sodomie, \$20 ou 2 mois de prison.

Elizabeth Provost et Alice Smith, pour avoir flâné à une heure indue comme prostituées, \$5 ou 1 mois de prison.

Mary Lynch et Bridget McGrath, ivresse et vagabondage, \$5 ou 1 mois de prison.

John McLean, ivresse et conduite désordonnée, \$5 ou 1 mois de prison.

Grégoire Clément et James Curran, tabaciste, pour avoir tenu leurs magasins ouverts le dimanche, \$2 ou 15 jours de prison.

Edouard Demers, même offense, \$1 ou 8 jours de prison.

COUR DE POLICE du 6 courant.—G. Larsen et N. Torlyorsen, pour avoir déserté de leur bâtiment, 3 semaines de prison aux travaux forcés.

William Clifford, larcin, 6 heures de prison aux travaux forcés.

COUR DU RECORDER du 6 courant.—35 prisonniers furent traduits devant cette Cour :

Charles Laurin, pour avoir vendu des liqueurs spiritueuses sans licence, \$50 et les frais ou 3 mois de prison.

Octave Laurin, charretier, pour avoir mené un corps mort au cimetière dans son carrosse, \$4.50 ou 15 jours de prison.

Mary Sullivan, Rosa Warran et Mary Ann Smith, ivresse et vagabondage, \$5 ou 1 mois de prison.

Patrick Green, vagabondage, \$10 ou 2 mois de prison.

Catherine Brennan est envoyée en prison sur sa propre demande.

Charles Lemay, Henriette Raymond, Emilie Clark et Bridget Coghlan, pour avoir flâné à une heure indue dans les rues, \$5 ou 1 mois de prison.

James Corner, pour avoir charroyé sans licence, \$2 50 ou 15 jours de prison.

## Nouvelles de l'Intérieur.

AGRICULTURE.—Un essai général de moulins à faucher aura lieu à St. Hubert, sur la ferme de M. Louis. Trudeau, Jeudi, le 8 Juillet prochain.

Le concours commencera à 10 hs. A. M. Un jury d'hommes compétents décidera de la valeur des machines essayées.

Les journaux français sont priés de reproduire cet avis au plus tôt.

FERME MODÈLE.—MM. Robert et Martin récemment arrivés de France, viennent d'acheter en commun la magnifique propriété de M. Firmin Bergeron, de St. Christophe. Si nous sommes bien informés, ces messieurs doivent cultiver cette terre d'une manière modérée. Nous en serions contents. Nos cultivateurs ont besoin d'un exemple en fait d'agriculture raisonnée. Nous espérons que MM. Robert et Martin sauront le donner, et à ce titre nous leur souhaitons la bienvenue et de grands succès dans leur nouvelle position.

UNE RIXE SANGLANTE.—Mardi matin à 1 heure une rixe meurtrière a eu lieu dans une maison mal famée de la rue Besserer tenue par un nommé Benoit. On ignore encore ce qui a pu causer cette funeste bagarre qui s'est terminée par un coup de couteau, que reçut à la gorge François Piché, un des employés de M. Miles.

Ce jeune homme, d'après ce que rapportent Benoit et sa femme arrêtés depuis, comme témoins de l'affaire, ainsi que la fille Marie Latend demeurant avec eux, se trouvait avec cette dernière dans la cuisine de la maison où étaient en ce moment réunis une vingtaine de jeunes gens, lorsque McDonald déjà sous l'influence de la boisson entra et demanda de la bière; il tira un couteau de poche ordinaire et en frappa un coup sur la table: on lui répondit qu'il n'y avait pas de bière dans la maison et il fut invité à sortir, il refusa de le faire, se jeta sur Piché et lui plongea son couteau dans la gorge et s'enfuit, Piché, après avoir reçu cette blessure, tenta de retourner chez lui et sortit par une porte de derrière donnant sur la cour.

L'éveil fut donné aux voisins par le cri: « au meurtre, au meurtre, » mais ceux-ci connaissant le mauvais caractère de la maison et furent d'abord peu de cas, cependant MM. Arms trong et Troyd remarquant que ces cris, répétés de temps en temps, devenaient de plus en plus faibles, coururent à la maison de l'homme de police Little et l'éveillèrent, celui-ci répondit promptement à leur appel, rallia trois autres de ses confrères et tous se dirigèrent vers la cour de la maison de Benoit pour commencer leurs recherches. Ils purent facilement suivre Piché aux traces de sang qu'il avait laissé sur son passage et le trouvèrent de l'autre côté de la clôture gisant dans une large mare de sang.

Il était temps qu'ils arrivassent, car l'hémorragie avait complètement épuisé le blessé et aurait causé sa mort peu d'instants plus tard. Le Dr Sweetland fut appelé et pansa sa blessure, et une voiture le conduisit à la demeure de son cousin, rue Nelson.

McDonald n'est pas encore arrêté, la Police est sur ces traces. —Canada

NOYÉ.—Hier, trois individus demeurant au Foulon, partirent en chaloupe pour aller faire une promenade au bout de l'île d'Orléans.

La promenade fut charmante pour les trois excursionnistes, qui, on s'en doute, se trempèrent cordialement l'intérieur comme pouvaient l'attester les cadavres de plusieurs bouteilles qui gisaient sur le rivage.

Dans un état fichtement bacchique, ils se rendirent à leur chaloupe et, au moment où le bateau de l'île passait, prièrent le capitaine du bateau de les prendre à sa remorque. Ce dernier se rendit à leur demande, et voilà nos trois gaillards partis en chaloupe derrière le vapeur.

Au milieu du fleuve, l'un des trois, plus gris que ses compagnons, s'imagina de lancer une rame à l'eau, histoire de faire une farce. Mais dans l'effort qu'il fit pour jeter la rame, il tomba dans le fleuve et disparut avant qu'on eut le temps de lui porter secours. —Événement.

NOUVEAU BUREAU.—La compagnie du télégraphe de Montréal a ouvert un bureau à Kamouraska, Prouince de Québec.

Tarif 25 cents et 1 cent.

CHEMIN DE FER.—Les contribuables des municipalités de Wendover et Simpson se sont assemblés vendredi dernier, pour considérer le règlement passé par le conseil, à l'effet de prendre \$15,000 d'actions dans la cie. de chemin à lisses de Richelieu et Drummond. Nous apprenons qu'une grande unanimité y a régné. Le règlement a été approuvé dans son entier, et le conseil est autorisé à sortir des débentures pour le montant. Nul doute qu'on en fera autant ailleurs, quand en viendra le temps.—Union des Cantons de l'Est.

MEUBLES DE MÉNAGE.—Nous attirons tout spécialement l'attention de nos lecteurs sur la grande vente à l'encan de meubles de ménage en noyer noir, etc., qui doit avoir lieu chez MM. Devany & Cie., à leurs salles, 139, grande rue St. Jacques.

## MEMORIAL NECROLOGIQUE.

EDOUARD LEMOINE, ECR.

Ce jeune Monsieur que la mort vient d'enlever si subitement à Québec était le second fils de notre estimable compatriote B. H. Lemoine, Ecr., Président de la Banque du Peuple, et appartenait à la maison Lemoine & Sewell à Québec.

La faulx meurtrière de la mort n'a pas respecté son âge, car il n'avait que 21 ans. Il était marié que depuis trois semaines à Delle M. Ross, de Québec. La tendresse de sa jeune épouse qu'il aimait et dont il était aimé, ses soins empressés aussi bien que ceux de ses parents et amis n'ont pu adoucir la rigueur du sort cruel. Il a succombé à la cruelle maladie du rhumatisme inflammatoire, maladie dont il a été attaqué le jour même de son mariage.

Ses vertus, son esprit, sa bonté ne promettaient qu'une pure félicité à cette fraîche et heureuse union. Sa piété filiale, sa soumission, sa douceur, son amabilité faisaient le bonheur d'un père et d'une mère qui, bien loin de penser qu'il fallait sitôt pleurer sa perte, se préparaient à aller le visiter.

Ses talents lui promettaient un bel avenir.

Ses restes mortels ont été déposés dans le cimetière Mount Vernon à Québec, près de ceux de son aieule, Mde. B. Lemoine.

A cette famille éplorée, nous offrons nos sympathies.

UN AMI.

## Asile de St. Vincent de Paul.

Nous avons parlé dernièrement de l'érection d'une nouvelle bâtisse au faubourg Québec qui devra remplacer l'ancien local que les sœurs de la Providence sont obligées d'abandonner à raison de son exigüité. C'est un édifice spacieux en pierre et d'une très-belle apparence. Le premier étage est déjà tout construit.

La pose de la pierre angulaire a eu lieu dimanche avec beaucoup de solennité.

La cérémonie de la bénédiction a été faite par M. le Grand Vicaire Truteault, assisté de plusieurs membres du clergé.

Le sermon a été prêché devant une foule considérable par le Révd. P. Dedeban, qui a su traiter son sujet avec le plus heureux à propos.

Un corps de musique joua plusieurs beaux airs entre des hymnes religieuses chantées par les membres du clergé.

Bref, la fête a été imposante, les citoyens se sont empressés d'aller porter leur offrande et tous ont paru heureux de voir s'élever cette maison qui opérera tant de bien au faubourg Québec.

## Distributions des Prix.

VILLA-MARIA.

La distribution des prix a eu lieu mercredi, à Villa-Maria avec la pompe ordinaire et devant un auditoire toujours nombreux et toujours distingué. Le genre de séance adopté par les Dames de la Congrégation est certainement ce qui convient le mieux au goût du public éclairé. Une idée, un fonds sérieux présenté avec des formes brillantes; une éducation substantielle, relevée par le vernis du bon ton, des manières irréprochables, voilà ce qui frappe dans l'ensemble des séances données à Villa Maria. En Canada, pays privilégié, c'est dans les pensionnats que la société prépare son avenir, puisque c'est dans le couvent que se forme la femme canadienne, qui tient le sert de la société entre ses mains et qui est chargée de la façonner.

Il fait plaisir de voir tous les ans la fleur de cette jeunesse qui fait la joie et l'orgueil de la nation nous faire assister à ses progrès dans les études de tous genres qui ornent le cœur et l'esprit.

A la séance d'hier, M. l'Administrateur Trudeau, V. G., présidait accompagnée de nombreux membres du clergé.

Il n'est guère besoin de dire que la partie musicale a été parfaite. Un quatuor par Mlles. Marie-Louise Chaput, Tremblay, Coyle, et M. L. Desbarats a été tout-à-fait remarqué par le brillant de l'exécution.

Une opérette anglaise avait été préparée dans la maison même pour l'occasion. La sœur Bourgeois et Dlle. LeBer y figuraient, et trois des actrices représentaient des Indiennes. Mlles. Desbarats, Leprohon et Mignault, qui furent beaucoup applaudies. Mlle. Leblanc comme sœur Marguerite Bourgeois et Dlle. Doyle comme Dlle. Leber ont rempli leur rôle avec beaucoup de grâce et de succès.

Mlles. Kinton, Walsh, Léveillé, Sweeny, Judah, Mullarky, Chrystal, Venner, Orr, Clerk, Cunningham et Murphy figurèrent également avec beaucoup d'avantage.

Il y eut divers dialogues, morceaux de chant et de musique avec pianos, harpes et guitares, un appel en faveur des zouaves, qui se termina par une quête fructueuse.

Voici les noms des élèves finissant leur cours cette année et ayant reçu la médaille d'or, Melles. Walsh, E. Archambault, Mathilde Leblanc, M. L. Chaput, Marie Doyle, Joséphine Leveillé, Léontine Gauthier, Cornélie Mignault, Kate Kinton, Mary Gordon et M. L. Joly.

Les adieux furent faits par Delle. Leblanc et à la fin de la séance, M. l'Administrateur adressa d'excellentes paroles aux élèves, disant entr'autres choses, que le genre d'éducation qu'elles reçoivent dans cette institution ne laissait rien à désirer. Après quoi, l'auditoire fut admis à admirer les ouvrages en broderies, travaux à l'aiguille de toutes sortes, peintures, etc.

COLLÈGE DE MONTRÉAL.

Cette année, les expériences de physique, dans lesquelles cette institution s'est fait une renommée à part, ont cédé le pas aux exercices littéraires. Le fonds de la séance s'est composé de trois discours, qui ont fait passer d'excellents instants à l'auditoire. Les sujets étaient: *Les derniers des Romains et les Barbares*, par D. Major; *le Moyen Age et la Renaissance*, par T. Joynt; *les Temps Modernes*, par T. Harol. Ces jeunes élèves d'avenir ont montré dans la composition de ces discours une ampleur de style et d'idées qu'on trouve rarement à un tel degré chez un jeune homme. Il y avait du travail et de l'étude dans leurs essais, une grande faculté d'observations, beaucoup de délicatesse dans la tournure des phrases, de suite dans les idées, de vivacité dans les mouvements oratoires, de feu dans les images, de bonheur dans les expressions. La philosophie de l'histoire, la poésie de l'église, la mystérieuse influence de la chaire de Pierre ont arraché à ces voix convaincues des accents vraiment éloquents de conviction, de vérité, comme de beautés littéraires.

Les morceaux de chant et de musique ont été la *Croix des Bois*, duo par MM. E. Lecompte et A. Bissonnette; *le Corbeau et le Renard*, fable par le chœur; *Valse de Concert*, par M. L. Prévost; *Hommage à mon pays* (Vive la Canadienne), solon de violon par M. O. Martel et le corps de musique.

Nous avons déjà rendu compte en d'autres circonstances de la composition de M. Martel; mais l'auteur a tellement bien réussi dans les nouvelles partitions pour l'accompagnement d'orchestre, que nous ne pouvons nous empêcher d'y revenir.

Il y a non seulement du talent, il y a de l'inspiration dans ce travail. La composition est large, magistrale, remplie d'effets tout à fait heureux. Le jeune homme qui a pu écrire cela doit avoir une confiance illimitée dans l'avenir.

La distribution des prix s'est faite comme d'habitude, avec solennité, après quoi M. le Supérieur Bayle, V. G., a adressé quelques paroles.

Il y avait un auditoire nombreux et près d'une cinquantaine de membres du clergé venus de toutes parts.

En somme, les examens ont été dignes d'une des plus anciennes et des plus florissantes institutions de la Puissance.

COLLÈGE STE. MARIE.

Comme nous l'avions annoncé, la distribution des prix aux élèves de cette brillante institution a aussi eu lieu jeudi matin, au milieu d'un grand concours de parents des élèves et d'étrangers. Le programme annonçait une intéressante discussion sur la LIBERTÉ DE LA PRESSE, par les membres de l'Académie du collège.

En l'absence du Président de l'Académie, M. Alphonse Bellemare, M. Henri Pilette avait été choisi pour présider. Ce monsieur ouvrit la séance en esquissant à grands traits les principaux côtés du sujet. MM. Napoléon Renaud et John Henchey étaient inscrits pour l'affirmative et MM. Edmond Rottot et John McDonald pour la négative. M. Pilette ferma ensuite la discussion décidant dans la négative.

Nous devons dire que ces jeunes messieurs se sont tous parfaitement acquittés de leur rôle. Le sujet naturellement était restreint dans les limites assez étroites d'une discussion de collège. Néanmoins le brillant de la déclamation, le style imagé et correct de ces jeunes orateurs plurent beaucoup et l'auditoire applaudit avec chaleur plusieurs traits de maître.

Entre chaque discours, le chœur du Collège sut nous récréer avec beaucoup de succès par plusieurs jolis morceaux de Rossini, d'Auber et de Marscher.

M. Fowler, qui assistait au piano, exécuta aussi la « Polonaise Militaire » qui lui valut de longs applaudissements.

La distribution des prix eut alors lieu avec le plus grand enthousiasme, et la séance se termina par le *God save the Queen*, exécuté par le corps de musique du Collège.

Puis la communauté monta à l'église pour y chanter un cantique d'actions de grâce, suivi de la bénédiction du Très-Saint-Sacrement; après quoi tout le monde se dispersa joyeux et content.

SOURDS-MUETS DU COTEAU ST. LOUIS.

Cette institution donnait aussi, jeudi après-midi, une petite séance d'adieu au public avant d'abandonner ses laborieux travaux pour prendre quelques jours de vacance. Le programme sérieux et bien rempli de la séance avait attiré un auditoire nombreux de prêtres et de laïques, au nombre desquels on remarquait plus spécialement M. l'abbé Moreau, Chanoine et Administrateur du diocèse, M. DeLavigne, du grand séminaire de Montréal, le Révd. Père Bojat, les Révds. MM. J. Champoux et Michaut, du Frère Aldéric de la communauté de St. Laurent, des Frères de la Doctrine Chrétienne, de C. J. Cherrier, Ecr., C.R., M. le Dr. Beaubien, M. Beaubien, M.P.P., M. LaRocque, et grand nombre d'autres.

L'examen des élèves des différentes classes sur la grammaire, l'écriture, le catéchisme, l'arithmétique, l'histoire et la géométrie, remplit la plus grande partie de la séance et fit le plus grand honneur et au travail des élèves et au dévouement des directeurs de cette noble institution.

L'auditoire ne fut pas peu amusé par la déclamation de plusieurs morceaux et fables dont le sens put être très bien compris par tous, tant les gestes étaient naturels et expressifs.

Après la distribution des récompenses aux élèves, M. O. Dominique, élève-maître de l'institution, déclama le petit discours suivant, dont on a bien voulu nous passer le texte écrit:

Mesdames et Messieurs,

Il y a à peine un siècle le sourd-muet était délaissé et abandonné à son infortune native, privé des relations sociales et condamné, pour soutenir sa triste existence, aux plus infimes travaux. Il ne connaissait même pas Celui qui l'a créé. Son éducation était regardée comme impossible. Mais, voici paraître l'illustre Abbé de l'Épée et bientôt les sourds-muets entendent par les yeux, parlent par les doigts et comprennent leurs devoirs. Ils se rendent capables de prendre place au milieu de leurs semblables, assurent leur indépendance et deviennent des membres utiles à la société. Les voilà en rapport avec le monde supérieur, et ces rapports, Mesdames et Messieurs, sont hautement appréciés par ceux qui en ont été privés. En effet, ou trouver de la consolation dans les peines et les misères de tout genre qui attendent surtout le sourd-muet si ce n'est dans l'espoir d'une vie meilleure; et cet espoir, ils ne l'avaient pas.

Gloire, donc, et reconnaissance à l'immortel Abbé de l'Épée. Gloire et reconnaissance à Sa Grandeur Monseigneur de Montréal et à l'Abbé Lagorce pour la charité qui les a portés à fonder cette institution. Gloire et reconnaissance à nos directeurs pour le zèle et le dévouement admirable qui les fait se sacrifier pour notre bien-être temporel et spirituel. Gloire et reconnaissance à vous, Mesdames et Messieurs, qui venez vous associer aux travaux pénibles mais très méritoires de nos bienfaiteurs; gloire et reconnaissance à nos bons et chers parents et à la Législature pour les sacrifices qu'ils font pour nous rendre heureux.

M. C. S. Coerrier prit ensuite la parole sur l'invitation de M. le Directeur. Il félicita chaleureusement l'institution des progrès rapides qu'elle a faits en si peu de temps. Ces succès, dit-il, doivent être un nouveau motif d'encouragement pour les dignes maîtres de cet établissement, qui ne fait que naître et dont l'esprit du mal a déjà conspiré la perte. Il eut des paroles d'une légitime indignation contre certain journal qui dernièrement encore, se servait de sa publicité pour dénigrer honteusement une institution qui fait déjà l'honneur de l'humanité en Canada et qui promet tant pour l'avenir.

M. le Chanoine Moreau ajouta aussi quelques paroles appropriées à la circonstance, et l'auditoire se retira content de ce qu'il avait vu et entendu.

RIGAUD.

Le village de cette belle paroisse du comté de Vaudreuil est situé sur les berges escarpées d'une petite rivière aux capricieux méandres et tribulaire de l'Outaouais.

Assez peuplé et peu bruyant il offre cependant un agréable séjour. Ses maisons sont fort propres et on y compte quelques beaux castels épargnés aux ravages du temps ainsi que plusieurs jolis édifices du meilleur aspect. L'église, malgré son ancienneté, est encore un monument à conserver, et on ne parle pas de lui substituer un style plus moderne.

Les touristes affectionnent Rigaud et n'ont pas tort, car sa position est des plus pittoresques et il y a des sites ravissants se prêtant au pinceau de l'artiste comme à la palette du romancier.

Derrière le village, poétiquement étagé, s'étendent de longues collines couvertes d'une riche verdure et au haut desquelles une magnifique montagne aux cimes sourcilieuses dentelle l'horizon.

Au bas de ses flancs rocaillieux s'élève un superbe édifice en brique aux larges dimensions et dominant de son site élevé toutes les bâtisses environnantes. Il est entouré de jeunes arbres que leur épaisse chevelure dérobera bientôt à la vue et devant la façade au milieu de laquelle un portique fait saillie, trois gracieux parterres étalent les fleurs riches et diaprées qui les émaillent.

Au milieu d'un massif de fleurs se dresse une fort belle statue de la Ste. Vierge qui frappe le visiteur en arrivant à cette maison par la grande avenue qui y conduit.

Cet édifice, on l'a deviné, c'est le collège du village, l'un de ces établissements qui a contribué dans sa mesure à la transformation intellectuelle du pays.

Sans plus de transition nous dirons que jeudi dernier il présentait une scène aussi animée que pleine d'intérêt. Les dix longs mois d'année scolaire étaient expirés et les élèves s'apprêtaient au milieu d'une brillante musique, de chansons veuves de mélancolie et de discours où se traduisait toute leur joie à dire adieu à un public fort empressé et sympathique.

On allait éviter pendant deux mois l'œil du pion redouté et fermer partant ces livres aux termes techniques qu'on vous oblige de loger dans le portefeuille de votre mémoire, et au risque de ne plus avoir la chance de faire une espièglerie à quelque camarade benasse, l'élève d'ordinaire a une hâte assez motivée de voir arriver les vacances avec tout le *far niente* qu'elle lui promet. S'il est assez heureux pour se munir de quelque récompense à la distribution des prix, ce sera avec un double contentement qu'il apparaîtra au foyer de famille, car il aura des trophées à exhiber comme étant conquis sur l'ennemi fort redoutable de l'indolence.

Comme le point n'est pas contesté, parlons de la séance toujours solennelle de la fin de l'année et dont le souvenir s'empreint dans la mémoire de l'étudiant.

La salle du collège était vers deux heures déjà remplie par une nombreuse audience au milieu de laquelle on remarquait plusieurs membres du clergé, l'élite des citoyens et bon nombre d'étrangers distingués.

En tête du programme était un beau morceau de musique sur piano lequel fut exécuté par M. Arthur Dumouchel, ancien élève du collège. Ce dernier est un organiste et pianiste de talent et d'avenir; il réside à Carthage, Etat de New-York, et doit partir avec son frère, M. Edouard Dumouchel, un autre artiste de mérite, pour l'Allemagne, où tous deux se proposent d'aller compléter leurs connaissances musicales aux vraies sources de l'art.

Son exécution est réussie et on ne lui a pas ménagé les applaudissements dans ce morceau comme dans les autres qu'il a bien voulu jouer.

Ensuite fut récitée par M. Alexis Chouinard une pièce de poésie due à la plume élégante de M. M..... et dans laquelle le poète retrace en un langage inspiré l'histoire du mouvement de nos Zouaves Canadiens. La pensée est belle et grande et le vers bien arrondi.

Le bourgeois gentilhomme fera rire longtemps comme toujours on prisera le sel de l'inimitable Molière; aussi cette comédie eut la grande vertu de désopiler le moins joyeux auditeur.

Les francs éclats de rire éclataient presque aussi promptement que perçait le trait de l'esprit rendu par l'acteur.

Le jeune F. Campeau, bien qu'à sa première apparition sur la scène, a eu les honneurs de la journée, et avec de la pratique, il promet de faire un comique devant lequel les plus sérieux ne pourront tenir.

Les autres rôles, les mieux remplis l'ont été par MM. C. Duprat, A. Charlebois, Joseph Charlebois, A. Chouinard, Thomas Fletcher et Oscar McDonald.

Une chanson comique, l'Accordeur de pianos, est une jolie satire qu'a dite ensuite M. Alexis Chouinard.

Puis nous avons entendu un long discours sur Pie IX énoncé par M. Joseph Charlebois et où le jeune débutant a retracé ce que ce digne successeur de Pierre a accompli d'admirable depuis le commencement de son illustre apostolat. Il en parla et comme chef de la catholicité et comme souverain temporel.

Pie IX est tellement l'homme de son siècle qu'il est impossible, ce semble, d'omettre son éloge dans ces sortes de circonstances. Sa grande figure domine tous les hommes comme tous les événements et commande l'admiration commune.

Aussi ne fait-on jamais l'apothéose du vénéré pontife devant notre population qui lui est si dévouée sans qu'elle acclame les témoignages publics qu'on lui rend.

Ce discours fut suivi de la distribution des prix où bon nombre virent leurs labours souvent couronnés.

Puis M. C. Duprat lut une adresse de remerciements aux bienfaiteurs de l'institution et à l'auditoire qui avait bien voulu assister à cette séance.

Le Révd. M. Bonin, de Ste. Scholastique, vénérable prêtre dont les accents sont tous brisés par l'âge, donna ensuite de paternels conseils aux élèves que le zélé directeur, Rév. M. Chouinard, sait, dit-il, si bien conduire dans la droite voie.

Révd. M. Bélanger curé de la paroisse, parla ensuite dans le même sens et ses quelques remarques furent beaucoup applaudies.

M. Oscar Dunn fut aussi appelé à parler et le fit très heureusement. Il rappela les agréables souvenirs de la vie collégiale, montra que nous devons tout au clergé qui a su prendre en ses mains la grande cause de l'éducation et s'identifier avec le peuple. Il cita plusieurs beaux souvenirs historiques et exprima l'espoir qu'on nous trouvera toujours unis comme par le passé, car cette union sera notre arche de salut.

M. Dunn fut goûté et applaudi.

M. Tassé, de la *Minerve*, fut invité finalement à prendre la parole, puis l'assistance se dispersa.

Le couvent est situé au centre du village. Il occupe un édifice en pierre, assez spacieux, et qui servit à l'ancien collège avant la construction actuelle au pied de la montagne. Sa date de fondation remonte au mois de septembre 1859.

Depuis ce temps il est sous la direction des Sœurs de St. Anne, dont la communauté, bien que fondée seulement en septembre 1850, au village de Vaudreuil, a déjà envoyé autour d'elle des essais avec une fécondité qui appartient seulement aux œuvres catholiques.

Cette nouvelle institution dont le village de Rigaud a été doté, a répondu efficacement à ses fins et contribué à donner un enseignement aussi sain qu'élevé aux demoiselles qui sont allées tour à tour y recevoir le pain de l'éducation.

On a pu en avoir une nouvelle preuve en assistant aux examens qui ont eu lieu hier après midi.

La salle du couvent était bien ornée et remplie de nombreux auditeurs.

Les élèves vêtues de leurs plus gracieux atours parurent sur la scène pour passer par l'étamine de longues questions où l'on se plut à mettre leur savoir à l'épreuve. Leur talent n'en ressortit que plus évidemment et l'auditoire dut partager leur satisfaction en les voyant faire montre de notions aussi variées dans les diverses branches de l'instruction conventuelle.

Les récitations étaient entremêlées de musique sur piano où plusieurs élèves interprétèrent de charmants morceaux et firent valoir toute leur habileté sur le clavier, dont elles pourront plus tard avec de l'étude tirer autant d'utilité que de jouissances agréables. On joua aussi deux drames, dont l'un en français et l'autre en anglais, et où les jeunes et sémillantes actrices surent faire passer leurs auditeurs du plaisant au triste.

Si elles reçurent bien des applaudissements, c'est qu'ils n'étaient pas immérités, puisqu'elles créèrent des impressions si agréables et si diverses.

Puis la sénace fut couronnée par ce bouquet dont quelques unes ont hâte de respirer l'arôme, tandis que d'autres moins actives se contentent d'envier le bonheur de celles qui ont des fleurs à y cueillir. Disons que le nombre des abeilles industrieuses l'emporta de beaucoup et que peu eurent à recevoir le compliment de la fourmi à la cygale.

Le front tressé de leurs lauriers, elles purent donc entrevoir l'aurore des vacances avec bonheur et aller y goûter tous les suaves plaisirs qu'elles caressent si longtemps à l'avance et objet de tant d'espérances rarement déçues....

#### JOLIETTE.

Nos maisons d'éducation doivent toutes leur existence à quelque prêtre zélé ou à quelque citoyen distingué dont les noms vivront comme tous ceux des bienfaiteurs du pays et des promoteurs de l'œuvre de l'éducation et celle que nous venons de citer n'a pas échappé à la règle commune. C'est sous l'impulsion d'un grand patriote qu'elle a pris naissance—un patriote qui a fait surgir une ville autour de lui et a semé partout le bien sur son passage, feu l'hon. Bartholémie Joliette. C'était une des nobles ambitions de cet entreprenant compatriote que le collège dont il venait de jeter les assises eut un succès qui lui permit de compter sur un avenir utile pour la jeunesse si avide aujourd'hui de s'abreuver aux sources vivifiantes de l'instruction.

Cette ambition—elle a été remplie et s'il est permis au grand patriote de contempler son œuvre, il peut en être satisfait.

Le collège fut dirigé la première année de sa fondation par quelques ecclésiastiques, mais il fut confié l'année suivante aux clercs de St. Viateur, venus de St. Louis de Missouri, lesquels en devinrent propriétaires en 1851.

Ils se sont depuis mis à l'œuvre avec tout le dévouement qui les distingue, et leur a assuré un succès que l'on remarque dans leurs nombreuses fondations que l'on voit aujourd'hui florissantes dans notre diocèse.

Aussi, le collège est-il à présent trop retréci pour le nombre des élèves qui se pressent sous son toit et il est l'une des institutions que nous devons avoir à cœur de conserver et faire grandir.

Il en est à sa vingt-troisième année scolaire dont la fin a été solennisée mercredi et jeudi dernier par deux séances du plus vif intérêt.

La séance de mercredi commença à huit heures du soir et son succès dépassa toutes les espérances. Telle était la foule qui se pressait dans une des grandes salles du collège que près de deux cents personnes ne purent y avoir leur entrée.

Le premier morceau du programme était un chant en chœur, « le tictac du moulin », d'une harmonie fort imitative.

Ensuite M. P. Charland débita un discours sur l'héroïque Montcalm qui occupe une place si saillante dans l'histoire de nos dernières luttes sous le drapeau blanc. Cet éloge a été écouté avec beaucoup d'attention et fréquemment applaudi.

On observera avec plaisir que les discours de nos jeunes orateurs ont presque toujours eu pour objectif quelques-unes de nos grandes figures historiques. On ne saurait trop continuer et propager ces apothéoses; car à tous ces hommes le peuple doit un souvenir de reconnaissance et nous devons tenir à honneur de voir leurs noms comme leurs faits éclatants soigneusement préservés.

Il fut suivi d'un mélodrame, « l'homme de la forêt noire », dont les principaux acteurs étaient MM. Arthur McCouville, Charles Caron, Israël Marion, Jérémie Cadoury et Lactance Tremblay. Ce dernier a cueilli la palme comme comique et a enlevé souventes fois les applaudissements de ses auditeurs tenus en constante hilarité.

Ces discours et ce mélodrame furent entremêlés de musique et l'orchestre de la ville dirigée par M. Bourgeois, organiste, exécuta plusieurs beaux airs de son répertoire.

Comme complément, on chanta en chœur un « Salut aux Zouaves, » dont la musique est du R<sup>vd</sup>. M. Paul, habile violoniste, le tout sous la direction de M. Vadebonceur, dont le talent a été plus d'une fois apprécié.

Après la séance, il y eut un splendide feu d'artifice préparé par M. Séguin, professeur du Collège et très entendu en pyrotechnie. Les fusées labouraient la nue en un long sillage d'éblouissante lumière et laissaient tomber des pluies d'étoiles dans leur marche serpentée. Mille feux irradiaient des soleils et produisaient le plus bel effet.

Il était fort tard lorsque les espaces aériens cessèrent d'être sillonnés par ces brillants projectiles.

La séance du jeudi commença dans la matinée, à huit heures et demie. L'assistance n'avait pas diminué en nombre et on y comptait plus de trente prêtres présents.

Il y eut d'abord un entretien fort élaboré sur la chimie, par Messieurs Lactance Tremblay et Damien Cornélius. Il était accompagné d'expériences fort réussies ; les travaux d'analyse, de purification ou de décomposition des corps ont été suivis avec beaucoup d'intérêt.

On eut ensuite le plaisir d'entendre un long discours sur « les luttes et les triomphes de l'Eglise, » qui a été très bien débité par M. Cadoury.

Le thème était vaste et n'a pu être traité que d'une manière fort rapide mais très propre à donner à l'audience une idée des siècles de luttes que le catholicisme a traversés et des couronnes triomphales qu'il a conquises sur les peuples paganisés.

Le « départ durément » fut exécuté ensuite en chœur et bien rendu.

Puis vint une désopilante comédie « Les Touristes » dont les premiers rôles furent remplis par Messieurs Lactance Tremblay, J. Marion, Chs. Carron, Jérémie Cadoury, Octave Cadoury, et Médéric Gareau.

Plusieurs morceaux de musique avaient été joués sur piano avec accompagnement de violon par le R<sup>vd</sup>. M. Paul.

Ensuite eut lieu la distribution solennelle des prix où ceux qui ont été le plus souvent couronnés étaient Messieurs Edouard Scallon, Médéric Gareau et Piette.

M. Bonin prononça en termes fort émus le discours d'adieu, puis après quelques paroles du digne directeur du collège, le R<sup>vd</sup>. M. Lovéque, la séance était close et les élèves n'eurent plus qu'à entamer les vacances si impatiemment attendues.

### La Meilleure des Républiques.

(De *L'International*, 24 juin.)

On se rappellera que lors de la formation des provinces canadiennes en confédération sous le nom de « Canadian Dominion, » la Nouvelle Ecosse ou Nova Scotia, avait refusé d'en former partie. Jusqu'ici elle n'a pas changé d'avis, malgré la détermination de l'Angleterre et des autorités canadiennes que son incorporation au Canada doit être considérée par elle comme un fait sur lequel il n'y a pas à revenir. Il s'y est donc, comme toujours en pareille circonstance, formé un parti hostile qui, après avoir vainement cherché pendant longtemps à faire reconnaître l'autonomie de la Nouvelle-Ecosse comme colonie indépendante de la Confédération canadienne se tourne maintenant du côté des Etats-Unis, aimant mieux appartenir à la grande république que de céder aux injonctions des cabinets de Montréal et de Londres.

Ce n'est là, croyons-nous, qu'une question d'amour-propre mal placé. Si la Nouvelle-Ecosse veut être indépendante de l'action d'un gouvernement central, ce n'est pas en se livrant à une république une et indivisible qu'elle obtiendra ce qu'elle cherche. Rien n'est plus jaloux qu'une république fédérative du respect individuel que chaque Etat doit au gouvernement central, aucun potentat n'est plus tyrannique en pareille matière que l'hôte de la Maison Blanche de Washington,—la dernière guerre de quatre ans en fait foi—et en

abandonnant le Canada pour se donner aux Etats-Unis, les Nouveaux-Ecossais ne tarderaient pas à s'apercevoir qu'ils sont tombés de Charybde en Scylla. Aujourd'hui le Canada est la meilleure des républiques.

### Le Canada apprécié à Rome.

(De la *Correspondance de Rome* du 19 Juin.)

3. Nous voyons par une correspondance et par divers journaux que nous avons reçus du Canada, tels que le *Nouveau-Monde*, l'*Ordre*, la *Minerve*, qu'à Québec et dans une foule d'autres lieux on a fêté, le 11 avril, le Pape de l'Immaculée Conception et du Concile. Ainsi le *Nouveau-Monde* (12 avril) rapporte que Mgr Pinsonnault, qui représentait à cette fête Mgr Bourget, évêque de Montréal, lequel est à Rome, s'est attaché à établir que Pie IX a une mission, et que cette mission est de rappeler, d'affirmer et de défendre dans le monde la loi du Très-Haut, le principe essentiel de l'autorité, et de sauver ainsi en même temps l'Eglise et la civilisation, *qui conservaret legem Excel-si*, puis à montrer ce que Pie IX a fait jusqu'ici dans ce sens et ce qu'il fera par le concile. La *Minerve* (13 avril) résume un autre discours éloquent; celui de l'abbé Collin, de Saint-Sulpice, qui a signalé dans Pie IX l'homme du XIX<sup>e</sup> siècle, parce que Pie IX en résume les gloires et en domine les événements, ce qu'il fera d'une façon encore plus splendide dans le concile, et a terminé en indiquant un symbole du concile et de son autorité dans un trophée des drapeaux de toutes les nations réunis, dans l'église où avait lieu la cérémonie, autour de l'étendard de Pie IX. Une foule d'auditeurs, et même des protestants, sont venus entendre le P. Langeake, prédicateur anglais, qui, après avoir lu et expliqué à son auditoire la lettre pastorale de l'évêque de Montréal, a exprimé l'espoir que bon nombre de nos frères égarés reviendront à l'unité à l'occasion du concile.

### Discours de Sa Sainteté, le jour anniversaire de sa création.

Le 17, après la messe solennelle célébrée en la chapelle Sixtine, le Saint-Père, le Sacré-Collège, la Cour, la prélatrice, le Sénat, les chefs d'ordres religieux et tous les personnages qui interviennent aux fonctions pontificales étant passés dans la *Sala de Paramenti*, où Sa Sainteté a déposé les vêtements sacrés et repris la mozette, S. Em. le cardinal Patrizi, Sous-Doyen, le Doyen se trouvant empêché, a prononcé le discours de félicitations d'usage. Il a dit à peu près que : « la joie que l'on éprouve au retour de cet anniversaire est universelle. Certes, le mode prodigieux de la création de Pie IX avait fait présager des événements extraordinaires sous son Pontificat, et ceux de ces événements qui se sont réalisés deviennent le gage d'autres merveilleux. L'enthousiasme que son nom a suscité dans l'univers à l'occasion de son Jubilé sacerdotal n'est-il pas une preuve que les desseins de Dieu sur lui ne sont pas achevés, et que ce Dieu daignera prolonger le Pontificat au delà des limites ordinaires, afin que le Pape, après avoir éprouvé les vicissitudes du combat, jouisse aussi des douceurs de la victoire ? La victoire l'attend au Concile œcuménique. Elle est due d'ailleurs à son courage, à sa fermeté, à sa vertu, et l'on doit fermement croire qu'elle lui a été ménagée par l'intercession de Celle dont il a exalté les gloires. »

Son Em. a enfin supplié le Souverain Pontife d'agréer les vœux et les témoignages d'amour et de fidélité du Sacré-Collège.

Voici le sens de la réponse de Sa Sainteté. Que ne puis-je reproduire exactement ses paroles !

« Arrivé au terme de la vingt-troisième année de mon pontificat, j'ai le devoir, avant tout, de remercier le Seigneur, qui a soutenu ma fragilité au milieu d'épreuves si nombreuses et si cruelles. J'ai le devoir d'admirer et de

bénir la protection pleine de sagesse qu'il a accordée à l'Eglise ; sans doute, il la laisse exposée à de redoutables tempêtes, mais il la soutient en même temps et suscite parmi les chrétiens des hommes animés d'un courage qui en défendent les droits (*le ragioni*). J'adresse, enfin, des remerciements au Sacré-Collège, et à tous ceux qui m'enrouent, pour la noble part qu'ils prennent à la lutte et pour les vœux que vous venez de m'exprimer.

« Le monde est comme divisé en deux sociétés, l'une nombreuse et puissante, inquiète et agitée, l'autre moins nombreuse, mais calme et fidèle. Mon prédécesseur très illustre, S. Grégoire-le-Grand, a comparé ces deux sociétés à celles réunies jadis, la première dans les plaines de Sennaar, où les hommes élevèrent la Tour de l'Orgueil, furent confondus par Dieu dans leurs langues et dispersés; la seconde au Cénacle, le jour de la Pentecôte, où Pierre, les apôtres et des milliers de fidèles des diverses nations entendirent et comprirent tous une seule et même langue.

« Ainsi, aujourd'hui, nous voyons, d'un côté la révolution trainant à sa suite le socialisme qui condamne et renie la religion, la morale, Dieu lui-même, et, de l'autre côté, les vrais fidèles, qui, calmes et fermes dans leur foi, attendent patiemment que les bons principes reprennent leur empire salutaire, et que les desseins de Dieu s'accomplissent.

« Ah ! si les Souverains adoptaient ces bons principes, combien il leur serait plus facile de gouverner leurs peuples ! Quel bien ils pourraient faire à ces peuples et à eux-mêmes !

« L'avenir est aux mains de Dieu. Comme il a battu les premiers révolutionnaires, les démons, il abattra ceux-ci. Et nous, nous pouvons et nous devons désirer que les superbes, qui persécutent l'Eglise, soient humiliés et confondus.

« En attendant, accomplissons fidèlement envers Dieu nos devoirs sacrés ; *Ego autem exercebar*, dit le Psalmiste ; et rendons-lui des actions de grâce de ce qu'il a conservé la paix à ce lambeau de terre merveilleusement privilégié et d'où nous pouvons porter nos regards et nos prières sur toute l'Eglise ! Ah ! que les maux qui accablent cette Eglise sont pesants ! Partout, que de ruines, que de larmes ! Peut-être au moment où je parle, un royaume est privé de son dernier évêque jeté, lui aussi, en prison ou conduit dans l'exil.

(Ici la voix de Pie IX a été entrecoupée et ses yeux ont paru voilés par les pleurs. Dans l'assistance l'émotion était à son comble, car chacun savait quelque chose de la redoutable et agonisante situation de l'Eglise dans ce royaume.)

« Certes, a continué le Pape, Dieu pourrait permettre que nous eussions nous-mêmes le sort de ces évêques. Cette plante qui plonge ses racines dans le sol où nous trouvons encore la sécurité pourrait être frappée comme la plante mystique du prophète Daniel. Mais les périls qui nous menacent seront éloignés par la bonté divine, et cette plante a la parole du Seigneur.

« J'invoque la toute puissante protection de Dieu sur le Sacré-Collège, sur les prélats, sur cette chère ville, sur ceux qui la représentent (le sénat était là). Je prie particulièrement pour deux sortes de personnes celles qui sont dans la tribulation, afin que Dieu leur vienne en aide, et celles, encore plus infortunées, qui vivent dans le péché, afin que Dieu leur accorde une grâce victorieuse. Il y a à Rome même quelqu'âme abandonnée qui prend l'ombre pour le corps, le mensonge pour la vérité, et qui, fuyant le sentier de la justice, se jette dans la forêt pleine de bêtes rugissantes. Malheur à qui se conduit ainsi, c'est la perte sûre de tout bien. Puisse le Seigneur éloigner de vous tous un tel sort, et que, par l'intercession de Marie, il vous bénisse, comme je le désire de toute la force de mon cœur.

Sa Sainteté, après avoir parlé, a donné la Bénédiction Apostolique. Je n'essaierai pas de dépeindre les sentiments dont chacun était animé.

## La Vie Pratique.

**DE LA SUPPRESSION DES FLEURS DES POMMES DE TERRE.**—Divers auteurs ont, depuis longtemps, conseillé de supprimer les fleurs des pommes de terre, afin d'empêcher la formation des bais (vulgairement appelées petites boules, grelots) renfermant les graines, et qui absorberaient une partie de la sève destinée aux tubercules.

Beaucoup de personnes n'ont point constaté de différence entre la récolte des pommes de terre sur les tiges desquelles cette opération avait été pratiquée, et celle provenant de plantes sur lesquelles elle n'avait pas eu lieu.

Pour obtenir un résultat appréciable, il faut non pas attendre la floraison de la plante pour retrancher les bouquets floraux, mais supprimer, au moment où les boutons à fleur se forment, la partie supérieure des tiges, sur une longueur de 2 à 3 pouces. L'opération se fait rapidement avec une faussille.

Par ce moyen, le mouvement ascensionnel de la sève se trouve entravé, puis diminué au profit de la végétation souterraine de la plante. Cette opération est surtout indispensable pour les pommes de terre trop vigoureuses et qui tendent à appeler dans les parties aériennes ou foliacées de la plante une partie de la sève destinée aux tiges souterraines portant les tubercules.

Les gros tubercules, plantés entiers, donnent lieu souvent à cet inconvénient de les diviser mais de haut en bas et non pas en travers... En temps et lieu nous dirons pourquoi. Ainsi divisés, ces gros tubercules forment d'excellents reproducteurs.

**LA NOURRITURE DE L'HOMME.** — M. Masure, professeur de chimie au lycée d'Orléans, dans l'un de ces cours, s'est occupé d'une question importante, celle de l'alimentation de l'homme dans ses rapports avec le pain, la viande, le vin, etc., etc. Nous trouvons à ce sujet des renseignements intéressants dans le *Journal du Loiret* :

Un homme perd chaque jour par la respiration, par l'exhalation de la peau et par les diverses sécrétions, 300 grammes de carbone, matière de 700 grammes de principes carbonés (féculés et sucres); 23 grammes 6 d'azote matière de 150 grammes de principes azotés (albumine et fibrine), et 1,800 grammes d'eau.

1,200 grammes de pain sont nécessaires pour fournir les 700 grammes de matières féculentes, qui contiennent, en outre, 91 gr. de principes azotés et 400 gr. d'eau.

La viande doit fournir les 59 grammes de matières azotées nécessaires pour compléter les 150 grammes ci-dessus indiqués. Il faut pour cela 300 grammes de viande (os et graisse déduits); ces 300 grammes de viande donnent en outre 200 grammes d'eau s'ajoutant aux 400 grammes d'eau de pain. Le surplus est fourni par les légumes, les sauces et les boissons.

Le vin et l'eau doivent entrer chacun pour moitié dans la boisson de l'homme, le vin pour  $\frac{1}{2}$  dans celles des enfants et pour  $\frac{2}{3}$  dans celles des vieillards.

Il faut donc à un homme pour réparer les pertes quotidiennes qu'il subit : 1,200 gr. de pain, 300 de viande (os et graisse déduits) ou 400 gr. de viande telle que les bouchers la livrent,  $\frac{2}{3}$  de litre de vin,  $\frac{1}{2}$  de litre d'eau, ce qui à Paris, constituerait par jour une dépense de 1 fr. 55 au moins, sans y comprendre une foule d'autres petits objets.

Il est bien certain que ces quantités sont variables suivant l'âge, le sexe, le tempérament et surtout le travail plus ou moins épuisant; mais ce qui doit rester constant, c'est la proportion dans laquelle doivent être pris les aliments de diverses natures, le pain, la viande et les boissons; la règle est la même pour tous. Il faut consommer quatre fois plus de pain que de viande (os et graisse déduits) ou trois fois plus de pain que de viande de boucherie. En moyenne, la boisson doit être égale au pain.

Il est certain que le pain et la viande ne constituent pas nos seuls aliments; il faut

comprendre aussi les pommes de terre, les graines féculentes de toute espèce, les racines, les légumes, le lait, les œufs, les poissons, les volailles, le gibier, etc., etc. Voici à ce sujet le tableau des équivalents de ces aliments, c'est-à-dire du poids de chaque aliment qui peut remplacer 100 grammes de pain (pour les principes carbonés) et 100 gr. de viande pour les principes plastiques :

Aliments de l'homme avant la cuisson.	Équivalents du pain.	Équivalents de la viande.
Pain de boulanger.....	100	256
Farine de froment.....	78	140
Orge.....	81	150
Maïs.....	70	160
Riz.....	75	260
Haricots.....	96	74
Pois.....	86	83
Lentilles.....	92	80
Pommes de terre.....	283	800
Carottes.....	504	1,300
Navets.....	517	1,250
Choux et salades.....	700	900
Pommes.....	500	2,000
Groseilles.....	350	2,000
Huile.....	20	l'infini.
Beurre.....	23	500
Lard et graisse.....	27	260
Lait de vache.....	313	526
Fromages affinés.....	150	140
Œufs (blanc et jaune).....	278	162
Raie.....	»	80
Anguille de mer.....	»	77
Morue salée.....	»	61
Harengs salés.....	»	99
Maquereaux.....	»	82
Carpes.....	»	88
Vian­des.....	»	100
Bouillon gras.....	»	1,600

Les graines (céréales et légumineuses) sont des aliments de même valeur que le pain. La pomme de terre est trois fois moins riche que le pain. Les racines et légumes sont très-pauvres. Les corps gras (huile, beurre et graisse) sont quatre à cinq fois plus riches que le pain. Ces aliments sont d'une nécessité absolue dans les pays froids. La consommation de graisse augmente rapidement de l'équateur au pôle.

En France, il n'y a pas de mal à manger de la graisse en hiver, et les aliments aqueux, tels que racines et salades, en été.

La viande ne peut jamais remplacer le pain. Les excès de viande sont nuisibles à la santé, ils engendrent la gravelle, la goutte et plusieurs autres maladies inflammatoires.

La chair des volailles et du gibier possède la même valeur alimentaire que la viande de boucherie, à poids égal. Il en est de même de la chair des poissons, qui est aussi nutritive que la viande de boucherie.

Les aricots, les pois et les lentilles sont aussi riches que la viande en matières azotées, mais il faut les mastiquer et les saliver abondamment. Dans ces conditions, à poids égal, ils nourrissent autant que la viande.

Le lait est moins riche, mais il est très-facile à digérer. Un litre  $\frac{1}{2}$  par jour consommé fait autant de profit que 300 grammes de viande et 300 grammes de pain.

Le fromage et les œufs sont assez riches en principes azotés; ils sont, avec les haricots, la viande du pauvre comme la pomme de terre est leur pain.

Les corps gras, le lait lui-même, sont les aliments les plus pauvres en principes plastiques; c'est au point que plus on mange de graisse, plus on maigrit.

Ce dernier fait ne démontre-t-il pas d'une manière évidente que les animaux ne doivent pas être engraisés avec exagération, qu'il faut toujours chercher à faire une plus grande quantité de viande que de graisse, et qu'il est surtout important de ne pas livrer de trop jeunes animaux à la boucherie? Nous sommes donc dans la vérité en déclarant qu'il faut conserver avec le plus grand soin nos races françaises, qui fournissent, en même temps, dans les meilleures conditions, du travail, du lait et de l'excellente viande.

**LES CHOUX.**—Nous avons déjà bien des fois conseillé à nos lecteurs de cultiver sur la plus large échelle possible le chou destiné à la nourriture du bétail, car il peut rendre de très-grands services dans la ferme. Les cultivateurs de la Loire inférieure en font un usage général et nous avons pu acquiescer la certitude qu'ils s'en trouvent très-bien.

M. Jules Rieffel a donné, dans un excellent travail, des détails fort intéressants sur la culture des différentes espèces de choux et sur les avantages qu'elles présentent.

Dans l'Alsace, on cultive généralement le chou quintal qui sert à la nourriture de l'homme et des animaux. Dans l'ouest, on fait usage du chou à moelle, du chou branchu du Poitou et du chou blanc ou chou quintal d'Alsace.

Le chou à moelle est muni d'une grosse tige haute de 80 cent. à 1 mètre, qui est pleine d'une moelle que les bêtes aiment beaucoup. Malheureusement il ne résiste pas aux fortes gelées de l'hiver; on peut cependant faire deux récoltes de feuilles, en décembre et en janvier; on prend les tiges en janvier.

Le chou branchu du Poitou est très-rustique. La végétation ne s'arrête pas pendant l'hiver, pourvu que les froids ne soient pas forts et qu'il se trouve dans un sol convenablement assaini. On fait, dans de bonnes terres, trois récoltes de feuilles pendant l'hiver, les tiges peuvent rester en terre jus qu'à la fin de mars.

Le chou quintal d'Alsace produit beaucoup, mais il est fort lent dans son développement; étant très-tardif, il ne peut servir qu'en hiver pour la nourriture du bétail.

Ce qu'il y a de mieux à faire pour cultiver les choux avec intelligence et profit, c'est de planter ces trois espèces en les échelonnant, et de cette façon il serait possible d'avoir de la nourriture verte toute l'année.

Nous n'entrerons pas dans les détails de la culture du chou que les habitants des campagnes connaissent en général assez bien; cependant nous ferons observer qu'il faut faire des semis avec soin, bien préparer et largement fumer la terre, ne pas négliger les sarclages et les binages, et choisir, pour faire les plantations, un moment où la terre est humide, car la reprise a de cette façon lieu plus rapidement.

On doit planter d'abord le chou quintal d'Alsace, car c'est celui qui croît le plus lentement; arrivent ensuite les choux à moelle, puis ceux du Poitou, qui viennent plus rapidement que les autres et qui ne craignent pas les gelées.

Les choux constituent une excellente nourriture verte pour le bétail, alors surtout qu'on les alterne avec le foin sec pendant l'hiver; car nous savons tous que la nourriture sèche cause souvent aux bêtes de sérieuses maladies, à l'abri desquelles elles se trouvent placées quand on procède par voie de mélanges.

M. Rieffel déclare qu'un hectare cultivé en choux peut donner 12,000 kilogrammes de feuilles à la première cueillette, 10,000 à la seconde et 18,000 à la dernière, en y comprenant les tiges, ce qui forme un total de 40,000 kil. de fourrages verts; ce qui doit être l'équivalent de 10 à 12,000 kil. de foin sec.

On ne saurait engager les habitants des campagnes à cultiver le chou, qui leur donnera presque toujours les résultats les plus satisfaisants, au double point de la santé des animaux et des bénéfices réalisés.

**PRÉCAUTIONS PRISES CONTRE LE CHOLÉRA.**—M. Barth a lu à l'Académie de médecine son dernier rapport sur le choléra de 1854. Ce rapport conclut à la contagion.

L'air chargé de principes contagieux, n'est agent de transmission qu'à de faibles distances, et si tout le monde n'est pas atteint par le contagion, c'est à cause de résistances spéciales et individuelles. Les eaux, chargées de matières organiques en putréfaction, et surtout imprégnées de miasme que contiennent les déjections des cholériques, peuvent devenir des véhicules du choléra; car les agents les plus actifs de la transmission sont dans les matières diarrhéiques.

On peut par des mesures hygiéniques rigoureuses, parvenir à atténuer singulièrement, sinon à écarter, l'épidémie ; la principale et la plus importante de toutes ces mesures, on le devine, c'est la séparation complète des individus affectés.

A l'occasion de ce rapport, et sans vouloir entrer dans la discussion qui a été ajournée, M. Fauvel a donné quelques renseignements sur le dernier pèlerinage de la Mecque ; il a indiqué à grands traits sur quel ensemble de mesures on était parvenu à écarter les dangers d'une nouvelle invasion cholérique. Ces mesures si regoureusement appliquées dans les Indes anglaises, consistaient surtout à ne pas permettre à des entrepreneurs de transport par navires d'admettre un trop grand nombre de pèlerins sur chaque vaisseau, à surveiller les approvisionnements sous le rapport du choix et de l'abondance, à faire subir, pour ainsi dire, aux pèlerins une sorte de quarantaine en retardant leur embarquement, et en ne leur permettant qu'après s'être assuré, autant que possible, de la bonne santé des vrais croyants.

Une agglomération considérable de musulmans, venus de tous les points du globe éclairés de la lumière du Prophète, se fait à la Mecque. A un moment donné, toute cette masse humaine, composée d'individus de tout âge, se transporte dans la vallée de Minna, où pendant trois jours de fête religieuse on immole des animaux par centaines de mille, et après en avoir mangé certaines parties, selon les préceptes du Coran, on laisse le reste gisant à terre, par une chaleur torride, dans un pays privé d'eau et de toute ressource.

Cette année on avait fait creuser, en vue de ce pèlerinage, de larges tranchées, destinées à recouvrir immédiatement ces débris d'animaux, mélangés avec de la chaux. D'innombrables fosses d'aisances ont été également installées pour recevoir les déjections de cette immense agglomération d'hommes, et les désinfecter au moyen de chaux et de sulfate de fer.

Parmi les cent dix mille pèlerins qui ont fréquenté cette année la vallée de Minna, il n'y a eu trois jours que quarante décès ; chose étonnante, quand on songe que beaucoup de ces pèlerins ne viennent là, poussés par le fanatisme religieux, que pour avoir le bonheur de mourir en terre sainte.

Cette faible mortalité a étonné les gens du pays, qui ont compris tout de suite l'heureuse influence des mesures hygiéniques prises par leur gouvernement, conformément aux conclusions de la conférence sanitaire internationale.

Cependant quelque droit qu'on semble avoir de se féliciter, les mesures prises sont insuffisantes. Les Turcs n'ont épargé ni peine ni argent. Mais la véritable barrière à opposer au fléau est en Egypte ; or, le gouvernement égyptien, en égard à la mesure radicale de l'interdiction de toute communication des pèlerins avec les gens du pays, a fait de belles promesses, qu'il n'a malheureusement pas tenues jusqu'à ce jour.

Quant au percement de l'isthme de Suez, M. Fauvel ne partage pas les craintes exprimées par M. Barth, qu'il devienne une voie nouvelle ouverte à la transmission cholérique, plus sûre et plus rapide que l'ancienne. Ces navires, bien aménagés sous le rapport hygiénique, pourvus de vivres en abondance, fréquentés par des passagers dans l'aisance et bien portants, ne transportent jamais de cholériques, tandis que les navires à pèlerins deviennent, par l'encombrement, un foyer de renforcement pour le fléau qu'ils transportent au loin.

**BONNE NOUVELLE.**—29000 lbs de tabac en palette à 4 cts, valeur 8 cts, ou 26 cents par livre, 17,000 pieds de kif et veau rouge à 13 cts par pied, et 8,000 livres de vache fendue à 20 cts par livre, valeur 20 et 30 cts. Chaussures, 35cts à \$1.90. Venez examiner. E. Angers, 418 et 420, rue Notre-Dame, près de la rue St. Pierre.

## Dires et Choses.

**UNE FEMME D'ESPRIT.**—On prête au ministre des affaires étrangères, lord Clarendon, un mot assez mordant à l'adresse de M. Sumner, l'anglophage.

Le bouillant sénateur s'est marié à un âge avancé, puisqu'il y a seulement trois ans de cela, avec une jeune et jolie veuve, qui ne tarda pas à demander et à obtenir contre lui un divorce pour cause d'incompatibilité d'humeur. Comme on parlait devant lord Clarendon de la violente sortie de M. Sumner, à propos de l'Alabama : « Je vous assure, dit le noble lord, que la lecture de ce discours m'a donné la plus haute idée... de madame Sumner. »

**PLUS D'ÉLECTION A BON MARCHÉ.**—Un petit chiffre qui sera peut-être historique un jour :

Si vous voulez savoir ce que coûtent les frais d'une élection à Paris pour un candidat intègre, M. Thiers pourra vous dire que ces frais se sont élevés pour lui à 25,000 francs. Et encore M. Thiers a-t-il procédé avec économie, en ne prodiguant pas l'affichage !

**LES LANGUES.**—Les langues sont loin d'avoir un nombre égal de mots.

La langue anglaise contient 37,000 mots

La langue française 32,000 ;

La langue italienne 35,000 ;

La langue espagnol 30,

Les Chinois n'ont pas d'alphabet.

Les signes de l'écriture, pris en général, expriment chez eux des idées et non des prononciations.

Les dictionnaires chinois en expliquent 30 ou 40,000, mais il existe près de 100,000 signes ou idées.

Une des langues les plus répandues est la langue malaise, dans l'archipel indien. On la parle à Malacca, à Singapore, à Bornéo, à Java, à Sumatra. Comme la langue française, la malaise compte 25 lettres.

**LE DIABLE DANS LA BOURSE DU PRINCE DE GALLES.**

—Un curieux trait de mœurs anglaises :

La reine a 12 millions de liste civile, le prince de Galles 1,500,000 fr. Grâce à son économie, la reine, qui doit prélever là-dessus non-seulement le paiement de son entourage, mais encore l'entretien de ses nombreuses propriétés, joint les deux bouts strictement. Mais le prince fait des dettes. Espérant qu'en voyage son fils aurait moins d'occasions de dépenses et pourrait combler le passé, la reine vient de l'envoyer rendre diverses visites à ses cousins du continent.

Le résultat n'a pas été tout à fait conforme à ses espérances. Au lieu de 1,500,000 fr. que le prince devait dépenser au maximum, selon les provisions de la mère, il a semé quatre millions et plus.

Sur ce, dit le *Gaulois*, grand courroux de la reine, qui déclare qu'elle laissera plutôt son fils comparaître devant le Parlement, comme son aïeul George. Devant cette attitude, le prince fort en colère, paye le rédacteur d'un journal très répandu à Londres, l'*Echo*, pour que trois fois par jour—le journal a trois éditions—on reproche à la reine, dans un article de fond, son avarice et son peu de souci de la dignité royale.

**UN JUIF DE CŒUR.**—Nous lisons dans le *Droit* :

Hier, une affluence considérable se pressait dans l'église de la Madeleine, où l'on célébrait avec une grande pompe l'office de la Fête-Dieu. La procession circulait lentement autour de la nef.

Au moment où passait sous le dais aux crépines d'or le curé élevant l'obstensor, l'un des assistants s'obstina à rester debout et la tête couverte, malgré les invitations réitérées de la foule et des sergents de ville de service. Il refusa également de se retirer, en traitant ceux qui l'entouraient de crétins, d'imbéciles, etc., et en injuriant les agents.

Dans le désir d'inviter une scène scandaleuse, on avait pris le parti de le laisser et de

passer outre, quand l'un des spectateurs, ne pouvant maîtriser son indignation, asséna sur la machoire de l'impie un vigoureux coup de poing qui lui brisa deux dents de devant.

Celui-ci allait riposter, mais les sergents de ville arrêtaient les deux adversaires, et les conduisirent aux commissariat de police du quartier.

La, on n'a pas été trop surpris d'apprendre que le zélé champion du Saint-Sacrement n'était autre qu'un israélite.

Il a déclaré que, quoique attaché à la religion judaïque, il aimait à contempler les imposantes cérémonies du catholicisme. Il était donc venu en amateur. L'insolence de l'homme qui troublait ainsi une si belle procession l'avait révolté, et sachant que, d'après la loi religieuse, les chrétiens ne peuvent venger eux-mêmes leurs injures, il avait cru devoir intervenir en leur faveur.

Malgré ces explications, l'israélite aura à répondre devant la justice des voies de fait dont il s'est rendu coupable.

**LES CRAPAUDS A CUBA.**—Le crapaud est très-abondant aux Antilles, et surtout à Cuba, où il est le bienvenu dans toutes les maisons. Il s'y promène sous les lits, sous les tables, et dit le *Naturaliste canadien*, jusque sous les jupons des dames, sans que personne songe à l'inquiéter.

Cette protection n'est que la juste récompense des services qu'il rend en faisant une chasse continuelle aux blattes, qui sont le fléau de ces habitations.

Un Anglais, de passage à Cuba, allait se mettre au lit, quand il aperçoit cinq crapauds de belle taille qui se promenaient dans la chambre ; il sonne aussitôt et demande à grands cris qu'on le débarrasse de ces hôtes singuliers ; sur quoi un enfant, prenant grand soin de ne pas blesser les utiles animaux, s'en empare et va les déposer doucement dans un autre appartement.

## Les Riens du Jour.

Pendant les émeutes de Paris, deux sergents de ville patrouillaient le long du boulevard Poissonnière :

—Voilà les émeutes finies, dit celui qui portait la sardine blanche, nous devons une rude chandelle à Sainte Cécile, notre patronne.

—Notre patronne, Sainte Cécile?... à cause?... quest'onna le surbordonné.

—A cause du violon, parbleu !

—Brigadier, vous avez raison.

A propos de violon une anecdote toute fraîche d'extraction canadienne. Avant hier, un enfant de la campagne, de 12 ans, débarque pour la première fois, à Montréal, n'avait pas assez d'yeux pour tout admirer. En passant devant une boutique de cerceuil de la rue Craig, il pousse une bruyante exclamation :

—Oh ! les belles boîtes de violon !

—La scène est au cercle...en temps de choléra.

Entre un petit vieux verdâtre, regard éteint, se soutenant à peine.

—Eh ! qu'avez-vous ?

—Je suis bien malade...songez donc, *quarante fois cette nuit* !

—Seigneur !...Que prenez-vous pour ça ?

Le petit vieux, d'une voix douce et triste :

—Du papier...

—L'autre soir, à la sortie du théâtre—plein comme une urne—insultait la foule et provoquait les gens les plus inoffensifs

Un ouvrier, témoin de la scène, finit par ôter silencieusement sous paletot, le plie, le met en sûreté, puis, marchant au pochar, il lui administre une maîtrise volée

Et chacun de lui dire : « Vous avez bien fait ! Le voilà calme maintenant. »

—Ne m'en parlez pas, répond l'ouvrier en reprenant son paletot, le plus honteux... c'est que c'est mon père !

## FUILETON.

## LE FILS DU BATTEUR D'OR

IX

(SUITE.)

Je n'étais pas très édifié, à vrai dire, de cette scène, qui me semblait bien jouée, mais assez peu naturelle, car le visage du faux sorcier ne portait pas l'empreinte d'une conviction religieuse très sincère. Quand aux paysans, la plupart furent ébranlés par la solennité de cette invocation religieuse. Cependant quelques-uns qui avaient fait la guerre et couru le monde paraissaient moins disposés à lâcher leur proie.

— Quel est ton nom, ton pays, ton métier ? demandai-je alors au fugitif pour brusquer le dénoûment en sa faveur.

— Je suis un enfant de la grand'ville, messire baron, s'écria le drole, j'ai nom Jean-le-Rebouteur ; je suis le plus habile guérisseur de bestiaux du monde et le plus adroit redresseur de bras et de jambes cassés ; je fais marcher les culs-de-jatte, voir les aveugles et entendre les sourds, tout cela avec la permission de messeigneurs les évêques et la bénédiction de notre saint Père le Pape.

La joviale impudence du ribaud me parut plaisante et me convainquit mieux que tous les serments de son innocence. Son crime était sans doute de n'avoir pu empêcher la mort d'une vache atteinte de l'épidémie régnante et d'avoir attiré les soupçons, comme étranger, en traversant ce pays désolé par tant de maux.

Je voyais que ma chère Ulrique était péniblement affectée de cet incident singulier et me tournant vers l'autel :

— Que nul ne touche à cet homme, dis-je sévèrement, et j'ajoutai en m'adressant à lui : — Tu peux maintenant partir sans crainte et monter au château, où tu trouveras le pain et le sel.

Mais le pauvre diable ne bougea pas ; il jeta des regards louches autour de lui ; quelques paysans avaient déjà disparu de l'église et il était présumable qu'une fois éloigné de notre présence, le faux sorcier aurait encore à compter avec les couteaux, les faux et les poings de nos grossiers vassaux.

Conrad le regardait avec un sourire méprisant, comme s'il l'accusait de lâcheté dans le fond de son âme.

— Marche devant le rebouteur, dis-je au fils de Madeleine, et montre-lui le chemin.

Le page tressaillit : — Quitter ma maître se pour garder ce misérable, gromme-t-il entre ses dents.

Le suppliant se pencha vers moi ; — vous me confiez à ce garçon de mauvaise volonté, seigneur, dit-il à voix basse ; mais pourra-t-il à lui seule et voudra-t-il me défendre ? Il suffit d'un coup de faux ou de pierre pour m'abattre, songez-y !

Je haussai les épaules.

— Peut-être Conrad serait-il en effet impuissant à vous sauver, répondis-je ; mais un enfant sera sans doute un protecteur plus sûr et plus loyal.

En même temps je pris ma petite fille des bras de Madeleine et je la tendis au rebouteur qui s'arma avec un transport de joie de ce gage précieux de salut.

Ulrique poussa un cri désespéré quand elle vit l'enfant se débattre en pleurant dans les mains de cet homme, et me demanda d'une voix altérée : — Es-tu fou,

Tristan ? Risquer la vie de ta fille pour sauver cet insolent ribaud !

— Ce ribaud est mon hôte à cette heure, madame. Gardez l'enfant, hardi compagnon ; ce sera pour vous un plus solide bouclier que le crucifix même.

Ulrique se tut, mais son regard effaré ne quittait pas sa petite fille dont les joues roses avaient blémi, comme la fleur surprise par une gelée d'avril, et je sentis tressaillir sa main brûlante dans la mienne. Les paysans avait assisté à cette scène avec une sorte de consternation farouche et stupide, mais ils étaient restés silencieux.

Le terrible sorcier descendit alors les marches de l'autel la tête haute, traversa l'église et disparut, suivi de Conrad, au milieu des sourdes menaces de la foule sans que nul osât traduire sa colère en violences, par respect pour cet enfant dont la mère était l'ange gardien des pauvres gens.

Dieu exauça les vœux et les prières de la neuvaine. Des pluies abondantes mouillèrent nos plaines et rafraîchirent l'atmosphère. Les paysans attribuèrent ce résultat à ce qu'ils appelaient la conversion du sorcier.

Je pris ce dernier à mon service, parce que son intelligence et son dédain des superstitions vulgaires m'avaient plu ; et puis Conrad était devenu si complètement le serviteur intime et familier de ma femme, que je crus avoir besoin d'un homme attaché par un dévouement absolu à mon service. J'aimais Jean le rebouteur parce que je l'avais sauvé et que sa reconnaissance m'était due.

A partir de ce jour notre bonheur se voila d'une ombre bien légère, qui s'épaissit de plus en plus. Ulrique ne put cacher une aversion instinctive pour mon protégé, aversion que j'attribuai à la malveillance de Conrad. A tout propos des rixes violentes divisaient les deux favoris et troublaient jusqu'au scandale la tranquillité et l'ordre intérieur du château. Je donnais presque toujours tort au bouillant fils de Madeleine, mais il m'était difficile de refuser sa grâce aux prières d'Ulrique. Ces luttes puérides aigrissaient peu à peu les heures de loisir où nous avions la douce habitude, ma bien-aimée et moi, de nous réjouir de la félicité que Dieu nous avait faite.

Cependant un jour vint où je crus devoir ne pas jouer le bonheur et le repos de ma vie en faveur d'un inconnu qui ne méritait peut-être pas toute la confiance que je lui prodiguais.

Je t'ai dit combien Ulrique était bonne et douce envers les plus humbles. Elle servait Dieu en secourant les affligés et les souffrants beaucoup mieux que la nonne priant sous le cilice dans une cellule.

Or un jour d'hiver, comme la bise du nord mollissait et que je craignais la fonte prochaine des neiges, je voulus chasser les loups qui faisaient grand ravage dans le pays. Je partis avec Conrad, qui connaissait à merveille les sentiers et les traces, mais qui m'accompagnait à regret parce que sa vieille mère était gravement malade, et je laissai Jean-le-Roux au château pour éviter toute rixe.

Ma chasse ne fut pas heureuse ; les loups mirent la meute sur les dents ; nous les voyions courir par bandes devant nous, disparaître, quand nous approchions, dans des terriers invisibles et peu après hurler lamentablement à la croupe de nos chevaux. Conrad tressaillait et se signalait en entendant ces abois sinistres, et il disait à voix basse : — C'est signe de mort ! maître, retournons au château ! — Je haussais les épaules, et le traitais de poltron, et m'entêtais à poursuivre les bêtes mandites.

Je remarquai bientôt un vieux loup qui semblait me narguer ; dès qu'il avait obtenu une avance médiocre, il s'asseyait sur sa queue, me regardait avec ses yeux jaunes tachetés de sang et me montrait des dents qui riaient de ma chasse impuissante. Quand

je croyais l'atteindre, il franchissait d'un bond énorme quelque ravin et se mettait à l'abri. Je m'échauffai si bien à sa poursuite que je laissai peu à peu derrière moi mes compagnons et mes chiens.

Cependant le dégel avait soudainement changé l'aspect du paysage autour de moi. Les arbres brillants de neige laissaient dégoutter des larmes de leurs branchages maigres, nus et noirs. Les plaines blanches se fondaient en étangs ; les neiges ruisselaient avec la fougue des torrents du haut des collines. Enfin mon cheval s'abattit dans une clairière perfide comme une mare de vase, et aussitôt je vis un cercle de loups affamés onduler autour de ce cadavre palpitant que je leur abandonnai, en essayant de me retirer de la vase, le couteau de chasse d'une main et le pistolet de l'autre. Les loups, acharnés à leur proie, m'oublièrent volontiers, et j'espérais être bientôt hors de danger, lorsque j'entendis derrière moi un sord clapotement. Je me retournai et je vis briller les yeux sinistres du rusé compère qui m'avait attiré dans ce guet-apens. Je me crus perdu. Je tirai précipitamment un coup de pistolet et je lui cassai une patte ; mais il continua d'avancer en grinçant des dents. Je voulus me jeter sur lui et enfoncer mon couteau de chasse dans sa gorge, mais je glissai et restai enseveli dans la boue. Je recommandai mon âme à Dieu et regrettai de mourir sans embrasser Ulrique. Je sentis le souffle chaud et infect du vieux loup qui me flairait au visage, et au même instant il me sembla voir une ombre devant mes yeux hagards.

C'était Conrad qui me rejoignait au galop. Du pommeau de son épée, il fendit la tête à mon adversaire victorieux, sauta à bas de son cheval, m'enleva dans ses bras comme un enfant, m'assit sur sa selle et cinglant d'un coup de fouet la croupe de la bête frissonnante, il me cria : — Que Dieu vous garde, maître ! et priez le pour moi.

Je fus bientôt hors de vue, sans avoir, pour ainsi dire, conscience de ce qui venait de se passer, mais poursuivi toujours par les hurlements affreux des loups, qui se disputaient peut-être une nouvelle proie. La nuit tombait, nuit sans étoiles et sans lune, noire comme le charbon, chargée de vents humides et de brouillards opaques. Pendant plusieurs heures, j'errai à la volonté de mon cheval, que l'instinct préservait des ravins et des marais. Enfin je vis trembloter au loin, dans cette ombre épaisse, une lucur rougeâtre.

Je respirai plus librement. Était-ce la lutte d'un charbonnier de la forêt, la maison d'un garde ou la retraite nocturne de quelque branconnier, c'est ce qu'il me fallait savoir avant de me risquer à demander l'hospitalité à cette hôtellerie du hasard. Le cheval de Conrad avait senti sa vigueur renaître et il se dirigeait vers le point lumineux avec une rapidité singulière ; mais je l'arrêtai court, je l'attachai par la bride à un arbre, et je m'avançai doucement vers ce gîte inespéré, pour ne pas éveiller les abois des chiens. La terre détremée par le dégel amortissait le bruit de mes pas.

X

Les fenêtres de la chaumière, — car l'habitation ne méritait pas d'autre nom, — étaient encadrées au dehors d'un lourd rideau de lierre qui les masquait à moitié. La porte mal jointe était violemment secouée par le vent. Toute la charpente craquait d'une façon lugubre, comme une créature animée à qui les tempêtes auraient arraché des gémissements. Je me cachai contre le mur, et soulevant un pan de lierre, je plongeai un regard curieux dans ce pauvre logis.

Je reconnus tout d'abord, à la clarté douteuse et tremblotante d'une lampe de fer, un grand lit à baldaquin de serge rouge que

j'avais donné après mon mariage à ma nourrice Madeleine.

Etendu sur ce lit, la vieille femme agonisait ; son visage jaune tressaillait, contracté par une inquiétude incessante ; elle faisait des efforts violents pour rouvrir ses yeux que la main de plomb de la mort appesantissait cruellement, et alors ses yeux fixes et dilatés se dirigeaient vers la porte avec une expression désespérée. Parfois ses bras s'étendaient hors du lit et s'accrochaient au drap, comme si elle eût voulu s'élaner au devant de quelque apparition attendu, mais le reste de son corps était raide et paralysé. Le râle sifflait dans son gosier ; mais tout à coup il s'arrêtait et j'entendais au milieu du silence un cri soudain : — mon fils ! mon fils ! mon fils !

Elle ne voulait pas mourir avant d'avoir revu Conrad, elle se débattait avec une énergie suprême contre les dernières angoisses ; et, victorieuse par instant, on eût dit qu'elle avait ressaisi la vie à force de volonté. Je me rappelai alors que Conrad m'avait parlé de la maladie de sa mère en me priant de lui permettre de la veiller ; mais j'avais vu Jean le Roux sourire de ma faiblesse au moment où j'allais y consentir, et j'avais durement ordonné au pauvre garçon de me suivre à la chasse. Ce souvenir me troubla, et j'eus honte d'entrer dans cette chambre de mort, où j'avais changé la douleur en désespoir.

Pourtant Madeleine ne mourait pas abandonnée comme un chien chassé par ses maîtres. Au chevet du lit sanglotait et priait une femme enveloppée d'une mante noire. Dans l'ombre sommeillait un homme accroupi contre la muraille.

J'étais curieux de voir le visage de cette femme, qui n'avait pas la tournure d'une paysanne, et qui avait eu le courage, par cette nuit affreuse, de venir assister ma pauvre nourrice à sa dernière heure. Plus je me condamnais moi-même pour ma dureté et mon indifférence, plus j'étais ému de cette charité chrétienne si humble, si vaillante et si cachée. A une plainte plus vive que laissa échapper Madeleine, l'inconnue se leva, prit dans l'âtre où se torrédaient quelques serments une tasse de tisane, et la porta aux lèvres de l'agonisante.

Je faillis pousser un cri de surprise. C'était Ulrique, mais Ulrique belle d'une beauté que je ne lui connaissais pas encore. Son vêtement noir faisait ressortir la blancheur éclatante de son visage ; une tendre pitié allanguissait son regard, qui semblait promettre à la vieille Madeleine les félicités de la vie éternelle. Les ombres de la mort auraient dû se dissiper devant tant de ferveur, et la paix descendre dans le cœur consolé par un ange gardien si doux et si radieux.

— Patience, bonne mère, dit-elle enfin d'une voix harmonieuse, élevez votre âme vers Dieu.

— Mourir sans avoir revu Conrad, murmura l'agonisante. Est-ce possible ?

— Vous le reverrez, Madeleine, si vous mettez votre confiance dans Celui qui peut tout !

— Je le reverrai ! dit la vieille dont le visage s'illumina soudainement ; mais elle ajouta : — Oh ! si je meurs sans l'embrasser, Dieu me permettra-t-il de ressusciter, madame, pour veiller sur lui ?

Ulrique hésita à répondre : — Votre fils a été bon pour vous, Madeleine, Dieu le protégera.

— Pourquoi n'est-il pas là ? pourquoi ? répéta la nourrice avec une insistance opiniâtre, en raidissant ses bras avec un geste de malédiction.

— Ne l'accusez pas, pauvre femme ! ne le maudissez pas ; Conrad est innocent.

— Pourquoi n'est-il pas là ? pourquoi ? Il sait que je suis bien malade, dit encore Madeleine d'une voix plaintive qui me déchira le cœur. Oh si je l'avais su en danger, moi,

j'aurais couru vers lui les pieds nus sur des tapissons ardents ! lui a-t-on caché la vérité ? Répondez, madame.

— On ne lui a rien caché, mais il n'a pas pu venir, répliqua patiemment Ulrique en la recouvrant du drap qui prenait sur ces vieux membres les plus raides d'un suaire.

— Vous êtes bien venue, vous, pourtant, madame. Où donc est-il lui, quand sa mère va mourir ?

Ces dernières paroles glacèrent mon cœur. Je voyais qu'Ulrique évitait de prononcer mon nom et craignait d'attirer sur moi les malédictions de ma vieille nourrice. Je sentais combien je devais paraître coupable aux yeux de cette chrétienne, qui tâchait d'expié par son dévouement mon insouciance et ma légèreté. Sans elle Madeleine serait morte seule et désespérée comme une impie, et c'était moi qui lui avais volé le dernier baiser de son fils, moi, qu'elle avait bercé avec l'humble idolâtrie de la vassale obscure pour son seigneur. Elle était si fière de voir Conrad attaché à mon service qu'elle lui eût certes pardonné, sans oser préférer une plainte, d'avoir oublié sa mère mourante pour m'obéir et me suivre. Je m'avouai sincèrement à moi-même que je ne méritais pas l'amour de ces deux femmes, affection instinctive et touchante chez Madeleine, tendresse pure, intelligente et élevée chez Ulrique.

Les yeux déjà glauques et mornes de la vieille se tournèrent encore vers ma jeune femme, qui devina leur muette interrogation.

— Vous me recommandez d'avoir soin de la destinée de votre fils, bonne mère. Ne craignez rien. N'êtes-vous pas la première amie de Tristan ? Conrad n'est-il pas son frère de lait ? je vous aime tous deux parce que vous aimez Tristan, mais c'est lui qui veillera sur Conrad. Vous savez combien il est bon et généreux pour ses serviteurs !

— Il n'est pas venu me voir mourir, lui dont j'ai apaisé le premier cri de douleur avec un baiser ! murmura la nourrice.

Ulrique feignit de ne pas entendre ce regret exhalé par Madeleine du plus profond de son cœur.

Je fus humilié de cette délicatesse exquise qui faisait remonter à moi tout le mérite de sa charité.

— Vous n'avez pas besoin d'une protectrice tant que le baron sera vivant, ajouta-t-elle d'une voix douce et ferme.

Madeline la regarda avec une expression inquiète et lamentable.

— Vous vous trompez, madame ; Conrad a besoin d'être protégé. Pardonnez-moi, maîtresse, ce que je vais vous dire... d'être protégé contre le baron lui-même.

— Taisez-vous, pauvre insensée, s'écria vivement Ulrique, en regardant avec crainte le serviteur qui dormait.

L'agonisante leva vers elle ses mains décharrnées : — Je ne me tairai pas, madame, que vous ne m'avez promis de sauvegarder mon fils des violences de Tristan et de demander grâce pour lui si jamais il était en faute.

En ce moment le brouillard s'était fondu en pluie ; la rafale me fouettait le visage et grésillait aux fenêtres avec fracas ; l'homme qui paraissait dormir dans un coin se leva tout à coup, et s'avançant vers Ulrique lui dit d'un ton brusque : — Noble dame, vous avez assez longtemps écouté les jérémiades de cette vieille folle ! il est temps de partir. La pluie redouble de violence et va rompre tous les chemins. Le diable sait si j'ai eu raison de céder à vos ordres et de vous amener dans ce taudis !

— Allez-vous m'abandonner, vous aussi ? soupira alors Madeleine avec un accent de terreur indicible, comme si elle eût vu flamber les fournaises et les chaudières de l'enfer, tant la menace de la solitude est horrible pour le moribond, qui aime à voir

la vie s'agiter autour de lui, et qui repousse de la pensée l'image du silence et du repos suprêmes.

— Attendez, maître Jean, répondit Ulrique au rebouteur, que je venais seulement de reconnaître.

— Je ne puis attendre, s'écria ce dernier avec une impatience croissante. Je réponds de vous à notre seigneur Tristan, et je ne sacrifierai pas une existence qui lui est si précieuse au caprice de cette paysanne poltronne.

— Vous oubliez que cette paysanne est la nourrice de votre maître et que je suis votre maîtresse, répliqua la baronne avec une dignité calme.

— Que Dieu veuille sur la nourrice, mais moi je dois veiller sur vous, et je n'oublierai pas mon devoir, madame.

— Partez, si vous avez peur ; moi, je reste, dit froidement ma femme.

— J'ai peur pour vous, et je ne partirai pas sans vous, madame.

Ulrique ne put s'empêcher de tressaillir à cette réponse brève et impérieuse qui me surprit également ; elle jeta un regard d'effroi sur ce serviteur plus zélé qu'obéissant, dont un étrange sourire faisait grimacer les traits durs et hardis. Son nez crochu comme le bec d'un oiseau de proie, ses lèvres blêmes et minces cachées sous une moustache fauve, ses sourcils roux qui s'accolaient l'un à l'autre au-dessus de ses yeux ronds où pétillait une étincelle mobile, et que recouvraient des paupières clignotantes, sa chevelure rousse emmêlée comme une broussaille, donnaient à sa physionomie un aspect terrible et repoussant que je n'avais pas encore remarqué. Son front déprimé et ses joues étaient plaquées de taches de soufre. S'il fût tombé au milieu d'une troupe de bandits, elle l'eût proclamé son capitaine, tant l'astuce et la violence semblaient familières à cette nature sauvage, tant sa main osseuse semblait devoir être agile pour voler un manteau et couper une bourse, ou vigoureuse pour serrer le cou d'un ennemi désarmé, et faire taire d'un coup de poignard les lamentations d'un voyageur dépouillé.

Ma vieille nourrice hochait lentement la tête et dit :

— Maudit sois-tu, toi qui n'as pas pitié d'une mourante.

Jean le Roux haussa les épaules et dit résolument à la pauvre Ulrique : — Si vous faites plus longtemps résistance, madame, je vous emporterai aussi facilement qu'un oiseau, et je vous sauverai malgré vous.

La baronne ne bougea pas. Tout son sang avait reflué au cœur ; pâle, frémissante, elle attendait du ciel un secours improbable ; elle n'osait dévoiler toutes ses craintes dans une nouvelle réponse qui eût pu enhardir l'audace de cet homme.

Moi-même je me demandais si je devais reconnaître en lui un serviteur loyal ou découvrir un ennemi caché. Il s'avança et tendit ses longs bras pour saisir ma bien-aimée. Alors l'instinct l'emporta sur ma volonté, et j'allais m'élaner dans la chambre, lorsque j'entendis des pas précipités clapoter sur la terre détrempée. Je restai immobile collé au mur, et je vis bientôt accourir un homme qui bondit comme un chat sauvage dans la chaumière, et s'arrêta sur le seuil, éperdu de douleur, d'étonnement et de colère. C'était Conrad. Mon cœur se dilata, car j'avais toujours dans les oreilles les hurlements des loups, dont je l'avais laissé entouré.

— Ma mère ! ma mère ! ma mère ! s'écria-t-il d'une voix étouffée par les sanglots.

Il se jeta sur le lit et colla convulsivement sa bouche à celle de ma vieille nourrice. Un sourire tendre épanouit le masque sévère que l'approche de la mort avait déjà imprimé sur le visage de Madeleine. Son cœur palpita dans un dernier regard jeune et

rayonnant : les cordes sèches de sa voix, assouplies par le râle, reprirent une vibration plus douce et ses mains raides essayèrent de caresser le front de son fils.

— Je parlerai de toi au bon Dieu, lui dit-elle entre deux convulsions ; je lui dirai combien tu as aimé ta pauvre mère.

— Allons ! la vieille va mourir en famille, dit brutalement le rebouteur. Vous n'avez plus de prétexte pour rester ici, madame.

Conrad se releva en écartant ses longs cheveux collés à ses tempes et regarda la baronne ainsi que Jean avec une sorte de stupeur.

— Ah ça ! que fais-tu ici, Jean le tueur de rats et le guérisseur de vaches ? demanda-t-il d'une voix rauque.

— Ce que je fais ? Tu es curieux, mon garçon. Je veux m'en aller et ramener madame la baronne avant que la fonte des neiges ait inondé la vallée. Si cela ne te convient pas, tu n'as qu'à parler !

Conrad charcha à maîtriser sa colère et s'inclinant devant Ulrique :

— Est-ce votre volonté, madame ? demanda-t-il respectueusement.

— Non, dit vivement la pauvre femme, à qui le rebouteur inspirait une répulsion et une défiance instinctives. Je reste sous votre garde, Conrad. Quand à Jean, il est libre de partir.

— tu as entendu, s'écria alors mon frère de lait en montrant du geste la porte à son ennemi.

— Tu es peu hospitalier, ami Conrad, répliqua Jean le Roux en ricanant, mais je ne m'offense pas de ton manque de courtoisie, et je reste.

— Tu es chez ma mère, et je te chasse, rugit le jeune homme exaspéré en brandissant son épieu de veneur.

La situation était vraiment terrible. Conrad, robuste comme un athlète, les yeux fulgurants d'éclairs, la chevelure hérissée, le cœur troublé par une douleur poignante et enflammé par une indignation suprême, paraissait devoir écraser comme un reptile l'adversaire qui lui tenait tête et qui épiait subtilement tous ses gestes du regard, pour le surprendre d'un coup furtif et traître.

Ulrique posa sa main blanche sur l'épaule du jeune homme.

— Une querelle devant cette agoni ! dit-elle d'une voix tremblante ; Conrad, pensez à votre mère. Ne tachez pas de votre sang ni du sang d'un ennemi le lit de mort de Madeleine.

Conrad frissonna de tous ses membres, recula et étreignit dans sa main la main de la vieille femme.

Jean le Roux éclata de rire : — Sois bon fils, mon garçon, dit-il, pense à ta mère, pardonne les offenses, et laisse moi faire mon devoir ; obéis aux ordres de madame Ulrique comme moi aux ordres du noble baron Tristan.

Conrad, pâle comme la neige, voulut s'avancer, mais la moribonde retenait sa main avec une force extraordinaire.

— Allons, modèle des fils pieux, reprit le rebouteur, ne te mêle plus de jouer le chevalier errant. Laisse-moi accompagner de gré ou de force ta noble maîtresse au château, et prie Dieu de nous préserver de tout danger. A genoux, beau damoiseau ! c'est là ta place, à genoux, et les main jointe.

Puis, saisissant le bras d'Ulrique, le hardi serviteur voulut l'entraîner. Alors Conrad lâcha la main de sa mère et leva son redoutable épieu sur la tête du rebouteur. Madeleine, épouvantée, jeta un cri déchirant comme la plainte du patient qu'étrangle le bourreau. Son fils ne put s'empêcher de tourner la tête vers elle. Aussitôt Jean bondit sur lui, l'enlaça de ses longs bras et déchira l'épaule du jeune homme d'un coup de poignard ; mais déjà Conrad, par un geste de lion, avait secoué son ennemi à terre comme

une chenille et lui avait brisé son poignard dans la main.

J'entrai dans la chambre juste à temps pour sauver Jean de la rage de mon frère de lait, dont j'arrêtai le bras.

En me reconnaissant, le rebouteur devint livide.

— Vous avez entendu ce misérable m'insulter, Tristan ? me demanda Ulrique encore tout émue de la lute qu'elle venait de subir.

— Jean, dis-je froidement à mon protégé tremblant et consterné, vous aviez raison : les chemins sont devenus impraticables. Allez au château chercher des chevaux et une litzière, c'est là une excellente occasion de prouver votre obéissance à mes ordres. Mais ne revenez pas ici ; votre vue doit être odieuse à cette mourante, dont vous venez de blesser le fils.

Jean le Roux, s'inclina humblement et disparut.

— Tristan, vous avez entendu ce misérable m'insulter ? répéta Ulrique avec une énergie que je ne lui connaissais pas.

— Ma chère âme, lui répondis-je, Jean le Roux sera congédié demain.

Puis, m'approchant du lit devant lequel Conrad agenouillé baignait de larmes le visage immobile de sa mère, dont les yeux seuls vivaient encore :

— Pardonnez-moi, Madeleine, d'être venu si tard, mais remerciez Dieu ensemble d'avoir permis que vous mouriez entre vos deux enfants. J'ai compris la prière que vous avez adressée à votre sœur de charité, et je vous répondrai comme elle : C'est votre fils Tristan qui veillera sur votre fils Conrad.

Une flamme rapide illumina le dernier regard de ma vieille nourrice, mes lèvres touchèrent son front qui se glaça, et Ulrique me remercia par un sourire mouillé de pleurs d'avoir ratifié sa promesse.

Qui de nous eût pu pressentir alors la violation tragique et prochaine de cet engagement solennel dont je prenais le ciel à témoin ? Mais l'âme humaine n'est-elle pas le jouet méprisable des événements ? La vie n'est-elle pas un désert de sable dans lequel nous trébuchons au gré de nos passions ? Nos projets sont plus vains et plus mobiles que l'onde, et malheur à celui qui ose confier son bonheur au mirage perfide d'un serment !

## XI

J'ai hâte, mon cher enfant, d'arriver au dénouement de cette étrange histoire. Quand je chemine sous la bise, mon bâton à la main je parviens à oublier le passé à force de fatigues, mais ce récit ravive, au bout de vingt ans, la plaie mal guérie par la misère et les pèlerinages. Je suis encore jeune pour souffrir, quand je cesse d'oublier. Que ne puis-je endurer tellement mon cœur sous les humiliations de l'aumône, qu'il devienne indifférent au souvenir de ma jeunesse, comme s'il s'agissait du passé d'un autre homme ! Oh ! garde-toi bien, François, de risquer tout ton bonheur, toutes tes espérances, ton paradis en ce monde sur cet enjeu perfide qu'on appelle l'âme d'une femme ! Ève, la première, a mordu au fruit défendu, et ses filles tenteront éternellement les fils d'Adam.

Malheur donc à celui qui est atteint par le fléau du véritable amour ! Mieux vaudrait pour lui respirer les miasmes d'un hospice de pestiférés ou coucher dans le lit d'un lépreux ! Il a été touché de la foudre et la foudre consumera jusqu'à la dernière fibre de son cœur. Un naufragé peut ressusciter de la tempête et échouer sur la rive ; l'homme ruiné peut refaire sa fortune perdue ; mais nul ne guérit d'un amour trompé. L'âme flétrie par la trahison d'une femme réellement aimée ne saurait renaître à une seconde jeunesse.

Oui, j'ai trop aimé Ulrique ; mon cœur

était un autel palpitait d'une adoration idolâtre pour cette angélique créature, et Dieu seul mérite cet amour absolu ; mais j'ai beau détourner mon esprit du passé et le courber sous les misères présentes : il est si difficile de dépouiller tout à fait le vieil homme, que parfois il me suffit de sentir un vague parfum de bruyère, d'entendre le refrain monotone d'une chanson rustique ou la cloche qui réunit les fidèles, pour voir dans ma pensée Ulrique apparaître éblouissante d'éclat et de jeunesse ; la glace et la nuit cessent de peser sur mon cœur endormi ; je suis enivré d'amour comme au temps où mes cheveux noirs tombaient sur mes épaules. Ma main brûle dans celle de ma bien-aimée. O sainte ivresse des cœurs ! harmonie divine où le silence même est éloquent, où les yeux baissés regardent, car c'est l'âme qui parle par cette bouche muette et par ces yeux contraints.

— Pourquoi, flamme radieuse ! t'es-tu brusquement teinte ? Ah ! c'est que j'avais cru reconnaître sur le visage d'Ulrique les traits de l'âme que cherchait la mienne, et qu'à l'heure de la désillusion, elle devint tout à coup pour moi une femme étrangère et inconnue. Oui, j'aimais dans sa candide beauté moins ce que je voyais que ce que je croyais sentir en moi-même, et je ne pus supporter la pensée que cette fleur merveilleuse allait se faner et se dessécher en rendant stérile.

— Aujourd'hui, je me survis à moi-même, puisque Dieu m'a défendu de porter sur mon corps des mains violentes, je traîne indifféremment par les chemins ce spectre morne et inutile.

— Je continue mon triste récit.

Jean le Rebouteur devait quitter le château, comme je l'avais promis à Ulrique, et la nouvelle de ce départ avait mis tous nos serviteurs en joie. Conrad m'avait demandé, à la suite de l'enterrement de sa mère, la permission de faire un voyage de quelques semaines, ce que je lui accordai en le priant d'éviter la rencontre de son adversaire.

En effet, le soir venu, pendant que les gentilshommes chasseurs, mes voisins, se chauffaient joyeusement sous le manteau sculpté de la cheminée de la grande salle, pendant qu'Ulrique veillait aux apprêts du repas en dame châtelaine qui s'occupe de ses hôtes comme une reine du temps de l'Odyssée ou une matrone romaine, je fis venir le redouté sorcier.

Il se présenta avec cet air humble et servile qui lui était ordinaire, mais en attachant sur moi ce regard fauve, insolent et fixe dont la pénétration m'embarassait tous les jours.

— Jean, lui dis-je, jusqu'à ce jour j'ai été satisfait de tes services, et je t'ai soutenu contre tous ; mais aujourd'hui il faut nous quitter.

— Je m'en doutais ou plutôt je le savais, répondit-il de sa voix stridente comme celle d'un grillon sautillant derrière la plaque rouge de lâtre.

— Oh ! tu es toujours un peu sorcier, dis-je en souriant, mais tu ne peux accuser ton maître de caprice ou d'injustice, car ta conduite a été assez insolente pour mériter un châtement plus exemplaire.

— Les verges peut-être ! répliqua Jean avec un ricanement sinistre ; mais vous m'avez sauvé, seigneur baron, de la brutalité de ces paysans idiots et vous pouvez me menacer impunément. Enfin, vous me chassez !

— Oui, dis-je durement, car je me sentais offensé de cette familiarité provoquante, grâce à laquelle il paraissait traiter d'égal avec son maître.

— Le rebouteur poussa un éclat de rire contraint et étrange, comme si une arrière-pensée soudaine excitait cette intempestive hilarité.

Involontairement je tressaillis.

— Quelle est cette nouvelle bravade ? m'écriai-je d'une voix sévère.

— Pardon, monseigneur, reprit-il humblement, mais je n'ai pu retenir cet accès de gaieté en faisant tout à coup un rapprochement assez singulier.

— Explique-toi.

— Vous l'ordonnez ?

— Je l'ordonne, repris je, assez inquiet de ces précautions oratoires.

— Eh bien ! je songeais que j'ai été insolent de préserver de sa propre imprudence madame Ulrique, de vouloir la mettre en sûreté, de me soucier de son honneur mis en péril, tandis que... Mais Je n'ose vraiment continuer, monseigneur...

Achève ta pensée !

— Tandis que Conrad, qui a voulu chasser de son logis le guide loyal, le gardien fidèle auquel vous aviez confié votre femme... Conrad est honoré et approuvé comme un bon serviteur.

Je restai impassible, quoique frappé de cette observation.

— Est-ce tout ce que tu avais à me dire pour ta défense ? ajoutai-je. Le rebouteur ne sembla pas m'avoir entendu, mais il continua comme s'il se parlait à lui-même :

— Il est vrai que Conrad est aussi un jeune et beau serviteur. Aussi est-il aimé de son maître, à ce point que la dame châtelaine est venue veiller elle-même au chevet de la mère de son vaillant page. Aussi ont-ils prié Dieu ensemble, elle et lui, pour le salut de cette pauvre âme. Allons ! décidément, j'ai eu tort d'oublier que dans ce bas monde mieux vaut plaire à la femme qu'au mari !

Où donc ce misérable rebouteur avait-il choisi ces paroles imprégnées d'un fiel si perfide ? Était-il donc vraiment sorcier pour lire dans les replis les plus obscurs de l'âme ? Les lèvres qui distillaient en souriant ce poison terrible n'auraient-elles pas dû être scellées d'un fer rouge comme celles d'un blasphémateur ? Attenter ainsi, par un soupçon vague et détourné, à l'honneur d'Ulrique, cette vertu pure et brillante comme le diamant, n'était-ce pas un crime plus odieux et plus lâche que de poignarder par derrière un ami confiant et sans armes ?

Je fus tenté de répondre à ces audacieuses insinuations en cinglant de mon fouet de chasse le visage serein du rebouteur ; mais je ne voulus pas trahir par une colère puérile l'impression douloureuse que m'avaient fait éprouver ces paroles équivoques ; c'eût été reconnaître qu'elles avaient moins troublé mon cœur débile comme la pierre jetée dans l'eau limpide d'un étang fait bouillonner en écume et monter la vase à la surface.

Je rougissais de moi-même ; j'essayais l'impassibilité stoïque, et je tordais machinalement dans mes doigts cri-pés mon collier d'or, si bien qu'il se brisa, et quelques anneaux roulèrent sur la dalle.

Jean les ramassa précipitamment et me les tendit.

— Garde-les, lui dis-je. Cela vaut le triple de ce que je te dois, mais va-t'en sans retard.

— Merci, seigneur Tristan, répondit-il doucereusement.

Il s'agenouilla, me baisa la main, se retira lentement comme à regret, et sur le seuil de la porte murmura ces mots aiguës comme la flèche du Parté :

— Au moins Conrad ne sera pas seul à emporter un souvenir de cette maison !

D'un geste impérieux j'arrêtai le rebouteur.

— Que veux-tu dire, Jean ?

Ce cri jaillit de ma bouche si spontanément, qu'il m'effraya comme s'il avait été jeté par un être invisible : je ne reconnus pas ma voix et je regardai autour de moi avec la stupeur d'un homme endormi, ré-

veillé en sursaut dans les ténèbres par un bruit surnaturel.

Le rebouteur jouait avec les anneaux de ma chaîne et les faisait sauter dans sa main comme pour s'assurer du poids.

— Mon Dieu, messire, reprit-il d'un air insouciant, chaque serviteur est récompensé par le maître qu'il a le mieux servi : à l'un, les anneaux d'un riche collier ; à l'autre, une bague précieuse. Si le collier a été porté par le seigneur, la bague a étreint le doigt de la châtelaine,

— Une bague, répétais je très-surpris, c'est impossible. Jean le Roux s'inclina respectueusement en signe d'adhésion,

— J'ai cru voir Conrad presser cette bague sur ses lèvres, mais sans doute je me serai trompé. Qu'importe, d'ailleurs ! Adieu et merci, monseigneur. Si jamais vous avez besoin de moi, vous me retrouverez.

Il allait sortir, me laissant accablé, mais trop indécis et trop lâche pour oser m'enfoncer plus avant dans ce mystère qui glaçait ma pensée comme une brume vague et mortelle. Il recula ; la porte s'ouvrit ; Ulrique entra sans daigner le regarder, mais elle tressaillit ; aussi ému que si elle eût senti un lézard hideux froter le bas de sa robe, et son regard sembla me demander compte de la présence prolongée de cet homme.

(A CONTINUER.)

Vente par les Shérifs pour le Mois d'Août 1869

J Bte Lamarre vs. André Marcille, un terrain avec maison St. Urbain, vente à St Urbain le 9 à 10 hs

N B Corse vs The Granby Red State Company, un lot de terre township de Granby, vente à St Urbain le 9 à 10 hs.

J Morin vs Dme Zoé Trudel, 2 emplacements avec maison township Jonquière, vente à Chicoutimi le 23 à 10 hs.

Dlle Mary Robertson vs A Brunelle, 2 emplacements Napierville, vente à St Cyprien le 5 à 11 hs.

Dlle Mary Robertson vs Benj Lamagdeleine, 6 emplacements St Cyprien, vente à St Cyprien le 5 à midi.

Dlle Mary Robertson vs Ant Poutre, 2 emplacements avec maison Napierville, vente à St Cyprien le 5 à 11 heures.

Ames Jeffrey et Chs Jeffrey vs H Lanctot, 4 emplacements Laprairie, vente à Laprairie le 19 à 10 heures.

Eugène Coté vs Frs Meloché, un lopin de terre avec maison en bois, Ste. Anne bout de l'île, vente au même endroit le 10 à 10 hs.

James McDonald vs Ar Raillé, un terrain avec maison en bois St Philippe, vente à St Philippe le 10 à 10 hs.

George H Frothingham vs John Scott, 2 lots de terre avec maison rue St Joseph, vente à Montréal le 10 à 11 hs.

Dme M Z Germain vs P Giroux, 2 terrains avec maison St Polycarpe, vente à St Polycarpe le 10 à 15 heures.

A Blake vs P Russell, une terre avec maison Rivière Ste Anne, vente à St Raymond le 19 à 10 heures.

Jos Gazaille dit St Germain vs N Fecteau, 2 terres avec maison St Bernabé et St Judes, la première vente à St Bernabé le 5 à 10 hs, la seconde à St Judes à 1 h.

J Bte Légaré vs E Héman, 2 terres township de Blainford et Gentilly, vente la première à Becancour le 10 à 10 hs, la seconde à Gentilly le 10 à 2 hs.

Dme A Duquette vs Map Bouffard, 2 terrains avec maison St Thomas, vente à Montmagny le 23 à 10 hs.

J Bte Dussault vs Jos Galarneau, une terre avec maison St Cyrille de Lessard, vente au même endroit le 31 à 10 hs.

J Bélanger vs Magloire Bélanger, 2 terrains avec maison St André Avelin, vente à St André Avelin le 20 à 10 hs.

Compagnie de Prêt du Haut-Canada vs Dme M E Gauvin, 2 lots de terre avec maison en briques rue St. Louis, vente à Montréal le 25 à 10 hs.

Société de Bienveillance de Québec vs Marie A Beaumont, un terrain rue St Valier vente à Québec le 25 à 10 hs.

Hon J T Taschereau vs P Dussault, une terre, St Flavien, vente à St Flavien le 25 à 10 hs.

Fabien Bergeron vs U Desruissaux, un terrain avec maison St Flavien, vente à St Flavien le 25 à 10 hs.

Robt H Wood vs Edward L Montizambert, 9 lots de terre rues St Jean et Aiguillon, vente à Québec le 30 à 10 hs.

L H Lafleur vs P Dauplaise, une terre, St François du Lac, vente au même endroit le 25 à 11 hs.

Melle Marie A Leprohon vs Edmund Bernard, un lot de terre avec maison en brique, Sorel, vente à Sorel le 27 à 10 hs.

F X Lamoureux vs Dme P Tétrault, un pont, St Hyacinthe, vente à St. Hyacinthe le 25 à 11 hs.

COMMERCE.

MARCHÉS MONÉTAIRES.

Greenbacks achetés de 26½ à 27  
Vendus de 90 à 26½  
Pour argent achetés de 70½ à 76½  
Change sur New-York, vendu 99 à 26½  
Traites d'or, ¼ à ½ d'escepte  
Billets de la Banque du Haut Canada achetés à 50  
Billets de la Banque Royale achetés à 96½  
Argent achetés de 4 à 4½; vendu de 3½ à 3½  
Change sterling, de 0 à 9½  
Or ouvert à 137, fermé à 135½

L. MARCHAND & FILS,  
Courtiers, coin des rues St. Jacques  
et St. François-Xavier.

MARCHÉ BONSECOURS.

Corrigé expressément pour la "Minerve" par le  
Clerc du Marché.  
Montréal, 8 juillet.

	S	D	S	D
FARINE—De Blé # quin.....	13	0 @	13	3
d'Avoine ints.....	16	0 @	16	3
Blé-d'Inde.....	8	0 @	8	6
Sarrasin.....	9	0 @	10	0
GRAINS—Blé # minot.....	0	0 @	0	0
Pois.....	5	0 @	5	6
Orge.....	5	6 @	6	0
Avoine 40 lb.....	2	6 @	3	0
Sarrasin # minot.....	3	9 @	4	0
Lin.....	8	0 @	8	6
Mil.....	11	0 @	11	6
Blé-d'Inde.....	3	9 @	4	3
LÉGUMES—Patates, poche.....	2	0 @	2	6
Fèves minot.....	0	0 @	0	1
Oignons # tresse.....	0	0 @	0	2
LAITIÈRE—Œufs frais # doz.....	0	8 @	0	9
Beurre frais # lb.....	0	10 @	1	0
Beurre salé.....	0	8 @	0	9
DIVERS—Sucre d'érable # lb.....	0	5 @	0	6
Miel.....	0	6½ @	0	7
Saindoux.....	10	0 @	11	0
Lard frais # 100 lb.....	52	6 @	55	0
Beuf.....	20	0 @	25	0
Lièvres # couple.....	0	0 @	0	0
VOLAILLES—Dindes # couple.....	10	0 @	12	0
Dindes jeunes.....	8	0 @	10	0
Oies.....	6	0 @	7	0
Canards.....	3	6 @	4	0
Poules.....	2	6 @	3	6
Poulets.....	1	3 @	2	0
GIBIERS—Canards sauvages.....	0	0 @	0	0
Pleviers # couple.....	0	0 @	0	6
Bécassines.....	0	0 @	0	0
Coqs de bruyères.....	0	0 @	0	0
Pigeons.....	1	3 @	1	6
Perdrix.....	0	0 @	0	0
Tourtes # doz.....	7	0 @	8	0

MARCHÉ AUX BESTIAUX

Montréal, 8 juillet.

Beuf, 1ère qualité.....	\$7.00 à	9.00
" 2e et 3e qualité.....	5.00 à	7.00
Vaches à lait.....	18.00 à	28.00
" extra.....	23.00 à	45.00
Veaux, 1ère qualité.....	10.00 à	12.00
" 2e qualité.....	8.00 à	10.00
" 3e qualité.....	3.00 à	8.00
Moutons, 1ère qualité.....	5.00 à	8.00
" 2e qualité.....	4.00 à	5.00
Agneaux, 1ère qualité.....	3.00 à	4.00
" 2e qualité.....	2.00 à	3.00
Cochons, 1ère qualité.....	7.00 à	10.00
" 2e qualité.....	5.00 à	7.00
Foin, 1ère qualité.....	\$10.00 à	\$12.00
2ème ".....	8.00 à	10.00
Paille, 1ère qualité.....	8.00 à	9.00
2ème ".....	6.00 à	7.00

NAISSANCE.

— En cette ville, le 27 du courant, la Dame de M. L. G. St. Jean, un fils.  
— A Québec, le 23 Juin, la Dame de J. B. Blanchette, Médecin, une fille.  
— A Ottawa, le 27 juin dernier, la Dame de H. A. Fissiaut, Ecr., du Département des Travaux Publics, une fille.  
— En cette ville, le 29 juin dernier, la Dame de M. Brossard, Ecr., un fils.  
— En cette ville, le 3 du courant, la Dame de M. C. F. Gaspard Laviolette, une fille.  
— A St. Constant, le 3 du courant, la Dame de M. Alphonse Lanctôt, marchand, une fille.

DECES.

— A sa résidence, No. 32, Rue Sanguinet, le 28 courant, à l'âge de 77 ans, Julie Savard, Veuve de feu William Gettes.  
— En cette ville, le 29 courant, à l'âge de 62 ans, M. André Marcotte. Il est mort en bon catholique. Il laisse pour déplorer sa perte, plusieurs enfants, ainsi que bon nombre de parents et amis.

—Au Saunt-au-Récollet, le 30 juin dernier, à 5 heures du matin, M. Paschal-Ormidas Persillier dit Lachapelle, à l'âge de 39 ans et 9 mois.

Bon ami, citoyen estimé, bon époux et bon père, il emporte dans la tombe tous les regrets de sa famille entière et aussi les regrets de ses nombreux amis. Il est mort comme s'il mourir un chrétien, dans les plus beaux sentiments de foi et de piété.

—A la Pointe St. Charles, le 1er juillet courant, à l'âge de 53 ans 8 mois et 15 jours, Dominique Dérôme, Ecr., père de Mr. Dominique Derome, Ecclésiastique, professeur du Collège de Montréal.

Miné depuis douze ans par la maladie cruelle qui l'a emporté, il a succombé après trois semaines des douleurs les plus atroces soufferte avec la résignation et la grandeur d'âme d'un chrétien et d'un martyr.

—En cette ville, le 1er du courant, à l'âge de 1 an 2 mois et 23 jours, Marie-Euphémie-Lactitia, enfant de Louis Allard, Architecte Entrepreneur.

—A la Rivière-du-Loup (en haut), le 26 de Juin dernier, M. Joseph Saucier, à l'âge de 62 ans et 7 mois.

M. Saucier était père de M. Moïse Saucier, Professeur de Musique de cette ville.

—En cette ville, le 3 courant, à l'âge de 10 mois et 24 jours, Josph-Marcel-Ferdinand, enfant de Marcel Rivet, Ecr.

**AVIS SPECIAUX.**

**SIROP COMPOSE DE JAMES I. FELLOWS, ST. JEAN, N.-B.**

**Consumption, Bronchites, Débilité Générale, &c.**

EN GARDE—LES HYPOPHOSPHITES.

**SIROP COMPOSÉ DE FELLOWS.**

Comme cette préparation diffère entièrement dans sa combinaison et ses effets de tous les autres remèdes Hypophosphites, la bonne préparation porte le nom de FELLOWS & CIE., inscrit sur la bouteille.

**Le Sirop composé de Fellows**

Est prescrit par les meilleurs médecins dans chaque cité ou ville où il a été introduit et est un remède des plus efficaces.

Le Sirop composé de Fellows est libre de toutes drogues nauséabondes, telles que l'antimoine, l'ipéac, les squilles, &c., et de sédatif tel que l'opium.

Il est un véritable auxiliaire de la nature—augmentant l'appétit, contribuant à l'assimilation de la nourriture, procurant une expectoration facile et fortifiant tout le mécanisme corporel.

Vendu par tous les Apothicaires. Prix, \$1.50 la bouteille ou 6 pour \$7.50.

JAMES I. FELLOWS, Chimiste, St. Jean, N.-B.

FRANCIS CUNDILL & CIE, Agents en Gros, 187—a KC E ds 31, Rue Lemoine, Montréal

MM. MOUSSEAU & DAVID, ont transporté leurs bureaux au No. 16, PETITE RUE ST. JACQUES, au second, dans les bâtisses de l'Institut Canadien-Français. Montréal, 29 Avril 1869. 195—dmk

LES ODOURANTES ESSENCES de Burnett pour citron, vanilla, etc., ont reçu la remarquable approbation du Professeur Blot, le Lecteur populaire de New-York sur la cuisine dont le certificat en garantie la valeur et qui dit que les Burnett's sont très-supérieur en force et pureté à aucune autre espèce faite en ce pays. Nos premiers épiciers et droguistes les ont en ventes et toutes les bonnes femmes de maison devaient les demander.

Alex. McGibbon et Dufresne & McGarity annoncent qu'elle donnent la meilleure satisfaction. N'en prenez pas d'autres.

**Le Restaurateur des Cheveux Amélioré de Mme. S. A. Allan.**

LE FAVORI DES COIFFEURS.

**NOUVEAU STYLE**

Par l'usage d'UNE BOUTEILLE les cheveux gris ou dépérissant reprennent la couleur et la beauté de leur jeunesse et en s'en servant pour la première fois, la chevelure devient d'un lustre magnifique. Il faut pousser les cheveux sur les têtes chauves.

Il leur donne une luxuriante croissance. Il arrête immédiatement les cheveux qui tombent. Vendu par tous les Droguistes. Prix: UNE PLASTRE.

Fabriqué par S. R. VAN DUZZER & CIE, Droguistes en Gros, Rue Barclay, et 40, Place Park, New-York, 266, High Holborn Londres, Angleterre, 15 déc—0 a

**COMPAGNIE D'ASSURANCE DITE COMMERCIAL UNION**

Bureau principal—19 et 20, Cornhill, Londres, Angleterre.

BUREAU DE LA SUCCURSALE, 385 et 387, RUE ST. PAUL, MONTREAL.

CAPITAL... \$12,500,000 ou £2,500,000 Sterling. FONDS DÉPOSÉS EN CANADA... \$500,000.

**Département contre le Feu.**

Assurance accordée sur les effets de Ménage et les Articles de Commerce à des Taux modérés.

**Département sur la Vie.**

Le succès de ce département est sans précédent et que, après avoir payé les pertes et dépenses, il est resté entre les mains des Syndics 90 par CENT des primes reçues.

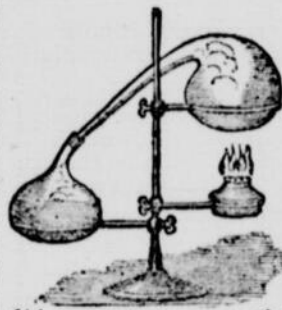
MORLAND, WATSON & CIE., Agents généraux pour le Canada

FREDERICK COLE, Secrétaire.

A. Teller, Sous-Agent. Montréal, 15 Juin K C 1868—233 a

**SALSEPAREILLE DE AYER**

POUR PURIFIER LE SANG.



La réputation dont jouit cette excellente médecine, provient des cures qu'elle a faites et dont quelques unes sont vraiment merveilleuses. Des cas de scrofule invétérés, où le système semblait saturé de corruption ont été purifiés et guéris par ce remède. Les affections et désordres scrofuleux qui étaient aggravés par la contamination scrofuleuse, ont été radicalement guéris, et cela en si grand nombre dans toutes les sections du pays, qu'il ne serait guère nécessaire d'informer le public sur les qualités ou l'usage de ce remède.

Le poison scrofuleux est un des plus grands ennemis destructeurs de notre race. Souvent cet hôte de notre organisme qu'on ne voit pas et ne sent pas, mine la constitution, et donne lieu à des attaques de maladie qui affaiblissent, ou donnent la mort sans que l'on ait le moindre soupçon de sa présence. Ensuite, on le voit propager l'infection par tout le corps, et enfin, dans une occasion favorable, se développer rapidement sous une autre de ses formes les plus hideuses, soit à l'extérieur, soit sur les organes de la vie. Dans le dernier cas, des tubercules peuvent se déposer soudainement sur les poumons, le cœur, ou des tumeurs se former sur le foie; ou bien il manifeste sa présence par des éruptions sur la peau ou par l'ulcération de quelque partie du corps. Alors l'usage d'une bouteille de cette salsepareille est d'un grand secours, quand bien même il n'y aurait pas de symptômes bien marqués de la maladie.

Les personnes affligées des maladies suivantes, trouvent généralement un soulagement immédiat et ensuite une guérison par l'usage de cette SALSEPAREILLE: Feu St. Antoine, Érésipèle, Dartre, Herpes, Calvitie, Ringworm, Mal d'Yeux, Mal d'Oreilles, et autres éruptions ou maladie scrofuleuse sous forme visible. Aussi dans des formes moins apparentes, comme la Dyspepsie, Hydroisie, Maladie de Cœur, Epilepsie, Névralgie, et les diverses affections ulcéreuses des muscles et du système nerveux.

La Syphilis ou maladie vénérienne et les maladies mercurielles sont guéries par ce remède, quoiqu'il faille un temps prolongé pour réduire ces maladies obstinées avec toutes les espèces de remèdes. Mais un usage continu et prolongé guérira la maladie. La Leucorrhée, les Ulcérations de la matrice, et les maladies des femmes sont généralement soulagées et finalement guéries par son effet purifiant et fortifiant. Des directions pour chacun de ces cas se trouvent sur notre almanach que nous donnons gratis. Le Rhumatisme et la Goutte, quand ils sont produits par l'accumulation de matières étrangères dans le sang, cèdent promptement, et aussi les maladies de Foie, l'Engourdissement, la Congestion ou Inflammation de Foie, et la Jaunisse, quand elles proviennent comme c'est souvent le cas, de poison dans le sang.

Cette SALSEPAREILLE est un grand restaurateur de la force et de la vigueur dans le système. Ceux qui sont languissants et insoucians, abattus, sans sommeil, et troublés par des craintes nerveuses, ou aucune des affections symptomatiques de faiblesse, trouveront un soulagement immédiat et se convaincront du pouvoir restaurateur de ce remède en en faisant l'épreuve.

PRÉPARÉE PAR

Dr. J. C. AYER & CIE., LOWELL, MASS.

Chimiste Pratique et Analytique,

EN VENTE PAR TOUS LES DROGUISTES.

HENRY SIMPSON & CIE., Montréal, Agents-Généraux.

22 Juin—115 qm B C

**RESTAURATEUR POUR LES CHEVEUX**

DU DR. AYER

Pour donner aux Cheveux leur couleur et vitalité naturelles.



C'est un article de toilette qui est à la fois agréable, pur et propre à la conservation des cheveux. Les cheveux gris ou ayant changé de couleur sont bientôt rendus à leur état primitif, avec le brillant et la fraîcheur de la jeunesse. Cette préparation a la vertu de donner de la force aux cheveux, de les empêcher de tomber et souvent de les faire pousser sur les têtes chauves. Rien ne peut restaurer les cheveux quand les follicules sont détruites ou gâtés. Ce qui reste peut être conservé par l'application de ce liquide. Au lieu de saisir les cheveux comme certaines préparations, il les tient propres et leur donne de la vigueur. En en faisant usage de temps à autre, on empêchera les cheveux de tomber ou de grisonner et conséquemment la calvitie.

Comme il ne contient aucune de ces substances délétères qui rendent certaines préparations dangereuses pour les cheveux, le Restaurateur ne peut que leur faire du bien et non du mal. Si on l'emploie simplement comme

**ARTICLE DE TOILETTE,**

rien autre chose ne peut être plus convenable. Ne contenant ni huile ni teinture, il ne tache pas même le coton blanc, et cependant dure longtemps sur les cheveux en leur donnant un beau lustre et un parfum délicat.

Préparé par

Dr. J. C. AYER & CIE.,

Chimiste pratique, Lowell, Mass.

PRIX..... \$1.00

HENRY SIMPSON & CIE., Montréal, Agents-Généraux.

22 Juin 1869.

239—a c E



**SOUMISSIONS.**

DES SOUMISSIONS cachetées seront reçues par le Soussigné jusqu'à

**Mardi le 13 Juillet prochain,**

pour la CONSTRUCTION D'UN MUR DE CLOTURE A LA PRISON DE REFORME A ST. VINCENT DE PAUL.

Le devis des ouvrages sera exhibé à ce Bureau et celui du Préfet de la Prison de Réforme à St. Vincent de Paul, tous les jours, depuis 9 heures A. M., jusqu'à 4 heures P. M.

Les Soumissions devront être endossées: Soumission pour un mur de clôture à St. Vincent de Paul.

Le Département ne sera pas tenu d'accepter la plus basse ni aucune des Soumissions.

J. D. ED. LIONAIS, Secrétaire.

Département de l'Agriculture et des Travaux Publics, Québec, 26 Juin 1869. } 214 dzt

**Acte concernant la Faillite 1361**

Province de Québec, } District de Montréal, }

DANS LA COUR SUPERIEURE.

Dans l'affaire de

JOSEPH MAY, FAILLI.

Le soussigné a produit un acte de composition et décharge exécuté par ses créanciers, et le DIX-SEPTIEME jour de SEPTEMBRE prochain, il s'adressera à la dite Cour pour en obtenir une ratification.

(Signé) JOSEPH MAY,

Par son Procureur ad litem,

J. J. C. ABBOTT.

Montréal, 2 Juin 1869—26 C dm

**CARRATRACA ! CARRATRACA !**

**EAU MINÉRALE**

DES

**SOURCES MINÉRALES DE CARRATRACA**  
PLANTAGENET, ONT.

L'usage continu de ces eaux aussi rafraichissantes que délicieuses à boire, apportera dans tous les cas de

CONSTIPATION,

HEMORROIDES,

PILES,

ASCENSION DU SANG A LA TÊTE,

AFFECTIONS HÉPATIQUES,

MALADIE DE LA PEAU,

JAUNISSE, &c.

LEPRE,

CHLOROSE,

DISPEPSIE,

DELABREMENT DES ORGANES DIGESTIFS par suite d'inconduite et d'intempérance, Goutte et Rhumatisme Chronique, Scrofule et maladies scrofuleuses, congestion des Glandes, &c.

**UN SOULAGEMENT IMMÉDIAT**  
SINON

**UNE CURE CERTAINE.**

Leur combinaison étant parfaite et leurs qualités incomparables, elles tiennent le premier rang parmi toutes les Eaux Minérales et ne peuvent être surpassées par aucune d'elles.

DIRECTIONS POUR LEUR USAGE.

*Premièrement.*—Comme l'exatif et diurétique, le cas le plus obstiné de constipation cédera à deux ou trois pleins verres pris avant le déjeuner, un verre devant généralement suffire.

*Secondement.*—Comme Tonique Altératif, un plein verre trois à six fois par jour.

*Troisièmement.*—Comme boisson rafraichissante, elle peut être prise en toute quantité et quand on veut.

A vendre par tous les Pharmaciens et Droguistes respectables du Canada et des Etats-Unis.

CURRAN, PRESCOTT CIE, ONT., }  
Février 15, 1869.

MESSRS. WINNING, HILL & WARE Montréal:  
*Messieurs.*—La présente est pour certifier que je me suis servi des eaux Carratraca avec bon effet dans les maladies suivantes, savoir: Dans toutes les affections Rhumatismales, maladies de la peau de tout genre; et je puis les recommander comme un *sine qua non* dans tous les cas d'impureté dans le sang.

J'ai exercé la médecine dans le voisinage des sources pendant ces dernières années passées, et en conséquence, j'ai eu nombre d'occasions de remarquer les effets des Eaux dans leur pureté, et par expérience puis les recommander hautement dans les maladies susdites.

Les Eaux Carratraca sont dans mon opinion, très supérieures sous tout rapport à celles de toutes les autres sources de Plantagenet.

Je demeure votre tout dévoué,  
A. McLAREN, M. D.  
(Signé.)

MONTREAL, 28 MAI, 1869.

MESSRS. WINNING, HILL & WARE.

*Messieurs.*—M'étant servi dans ma pratique de l'eau Carratraca des sources de North Plantagenet, je puis en parler favorablement. Dans les cas de dyspepsie, accompagnés de constipation dans les boyaux, j'ai vu produire un excellent effet par un plein verre pris chaque matin à jeun. A en juger, d'ailleurs par l'analyse chimique du Dr. Girdwood, cette Eau peut être employée avec plus d'efficacité encore, et par la présence du Fer et de l'iodine, serait très propre au traitement des maladies scrofuleuses. Pour donner à l'eau toute sa puissance, il faudrait la prendre régulièrement pendant quelque temps.  
(Signé.)

FRANCIS W. CAMPBELL, M. D.,  
L. R. C. P., Londres, Angleterre.

Je, soussigné, Médecin, certifie avoir recommandé à plusieurs personnes, entre autres à plusieurs membres du clergé, les Eaux Minérales connues sous le nom de "l'Eau Minérale Carratraca," de Nord Plantagenet, Ontario. Je suis heureux de pouvoir dire qu'elles agissent très-bien, surtout chez les personnes dyspeptiques, provenant du manque d'exercice, ou par une vie sédentaire. Elles agissent très-bien comme un léger laxatif.

P. C. DUFRESNE, M. D.  
Evêché de Montréal, 29 Mars 1869.

Les Eaux Minérales de Carratraca, toujours fraîches puisées des sources, à Plantagenet, Ontario, sont à vendre en gros et en détail, ainsi qu'au verre, aux places suivantes, dans Montréal:

JOHN RODGERS & CIE., Pharmacien, 133, rue St. Jacques.

J. B. BUSS, Marchand de Fruits, &c., Place d'Armes.

J. D. L. AMBROSSE, Pharmacien, coin des Rues St. Laurent et Ste. Catherine.

E. MUIB, Pharmacien, coin des rues Notre-Dame et Place d'Armes.

Aussi en quantité par les Pharmaciens en gros suivants:

PERRY, BROS. & CRATHERN, 351 rue St. Paul, Montréal.

LYMANS, CLARKE & CIE., 351 et 356 rue St. Paul Montréal.

HENRY SIMPSON & CIE., 513 et 515 rue St. Paul, Montréal.

EVANS, MERCER & CIE., 23 rue St. Jean-Baptiste, Montréal.

DEVINS & BOLTON, rue Notre-Dame, Montréal

**WINNING, HILL & WARE,**

PROPRIÉTAIRES,

**389 & 391 RUE ST. PAUL,**

MONTREAL.

Montréal, 9 Juin 1869.

225 m k E.

**L. & A. H. McCLASS**

**A VENDRE**

UN

**Nombre considérable de Terres**

SITUÉES DANS LES

ÉTATS DE GEORGIE ET DE LA CAROLINE DU SUD.

Ces terres se vendent à des prix extraordinairement bas, se vendant de \$1 à \$10 l'acre, selon la position et les améliorations.

Notre dessein est de former des colonies françaises dans ces deux Etats, et à cet effet nous avons des arrangements avec les compagnies de chemin de fer pour transporter les émigrants pour 1 sou par mille, ainsi le passage de New-York à ces deux Etats ne coûtera pas plus de \$10.

Pour plus amples informations, il faudra s'adresser à

A. GAGNIER,

Agent Spécial,

Boîte 620, Bureau de Poste, Augusta, Ga.

RÉFÉRENCES. — Gén. E. C. Anderson, Savannah; Hon. John P. King, John Bones et Thos. P. Stovall, Augusta; Gén. W. T. Wofford, Cartersville, Ga.; Gén. Robt. Thoombs, Washington, Ga.; Maj. R. J. Moses, Columbus, Ga.; Pratte, Edwards & Cie., Atlanta, Ga.; Hon. B. C. Harris, Sparta, Ga.; Hon. John W. Stevenson, Gouverneur du Kentucky; Hon. A. W. Newby, Prés. Banque du Ky; Col. E. T. Taylor, Caissier Banque du Ky; Hon. W. T. Barrett, Louisville, Ky; Gén. U. S. Grant, Gén. W. S. Hancock, Gén. C. W. Fry, U. S. A.; Gouv. M. Bonham, Gén. J. B. Kershaw, S. C.; Gén. D. H. Hill, Gén. Robert Ransom, N. C.; Col. St. George Rogers, Col. F. Dancy, Fla.; Gouv. B. T. Humphreys, Miss.; Gén. A. P. Stewart, Gén. G. W. Smith, Tenn.; Gén. J. D. Imboden, Va.; Col. C. D. Pennebacker, Washington, D. C.  
25 juin—26 m C p

**A VENDRE**

DEUX FERMES à Franklin, de 100 acres chacune, dont 70 sont déboisés, une maison et une grange. A l'entour de la maison il y a un verger et un petit cours d'eau.

Ces terres sont situées à un mille du village où il y a église, couvent et écoles. Les titres sont excellents et on paiera comptant la moitié de la somme dont la balance sera soldée en versements avec intérêt.

Pour plus de détails s'adresser franco à

THOS. DUNN,

Comté de Franklin, P. Q.

25 Juin 1869.

26—C m p B

**Acte concernant la Faillite 1864**

Dans l'affaire de

DAME ADELINÉ HOGUE Commerçante de la Cité de Montréal, épouse séparée de biens d'ANTOINE PROSPERÉ THÉ IAULT, et OVILA DESMARAIS, Photographe du même lieu, tous deux tant individuellement que comme associés, et faisant commerce d'épicerie sous la raison sociale de THÉ IAULT & DESMARAIS,

FAILLIS.

Les créanciers des faillis sont par le présent notifiés qu'ils ont fait une cession de leurs biens et effets, en vertu de l'acte ci-dessus, à moi, syndic soussigné, et ils sont requis de me fournir, sous deux mois de cette date, des états de leurs réclamations, spécifiant les garanties qu'ils possèdent, s'ils en ont, et leur valeur, et s'ils n'en ont pas, mentionnant le fait, le tout attesté sous serment, avec les pièces justificatives à l'appui de ces réclamations.

T. SAUVAGEAU,

Syndic Officiel.

18, Rue St. Sacrement.

Montréal, 18 Juin 1869.

28—ds

**Acte concernant la Faillite 1864**

Dans l'affaire de

ANDRÉ PONTBRIANT, commerçant de St. Pie de Deguire, comté d'Yamaska, district de Richelieu, INSOLVABLE.

Les créanciers du dit insolvable sont par les présentes notifiés qu'il a fait une cession de ses biens et effets sous le dit acte, à moi, syndic soussigné, et ils sont requis de me fournir, sous deux mois de cette date, aux bureaux de Messrs. T. & C. C. de Lorimier, avocats, No. 6, Petite Rue St. Jacques, Montréal, des états de leurs réclamations, spécifiant les garanties qu'ils possèdent, s'ils en ont, et leur valeur, et s'ils n'en ont pas mentionnant le fait, le tout attesté sous serment, avec les pièces justificatives à l'appui de ses réclamations.

LOUIS GAUTHIER,

Syndic.

Montréal, 30 Juin 1869.

216—d A d C p

Canada, Province de Québec, }  
District de Montréal. }

Dans la Cour Supérieure—Montréal.

ELIZA O. DOHERTY alias DOUGHERTY, de la ville et District de Montréal, femme de JOSEPH O'KANE, de la même place, Carrossier, autorise dument à ester en justice pour poursuivre la présente action,

Demanderesse.

vs.

Le dit JOSEPH O'KANE,

Défendeur.

AVIS est par le présent donné que la Demanderesse sus nommée a institué ce jour une action de séparation de biens portant le numéro susdit, laquelle action est rapportable le DIX-NEUVIÈME jour de JUIN 1869.

J. H. DUGGAN,

Avocat de la Demanderesse.

Montréal, 4 Juin 1869.

24—C m

**Acte concernant la Faillite 1864**

Province de Québec, }  
District de Montréal. }

DANS LA COUR SUPÉRIEURE,

Dans l'affaire de

THOMAS S. DOUGLAS,

FAILLI.

VENDREDI, le DIX SEPT de SEPTEMBRE prochain, le soussigné fera application à la dite pour pour une décharge sous l'acte susdit.

THOMAS S. DOUGLAS,

Par son Procureur ad litem

J. J. C. ABBOTT.

Montréal, 10 Mai 1869—dm C

20

**PRESSE BERRY A VENDRE.**

On offre en vente une PRESSE BERRY pour les rapressions; elle ferait très bien pour un atelier à la campagne.

S'adresser au Bureau de *La Minerve* immédiatement.  
13 avril. 118

**LA MINERVE**

JOURNAL

POLITIQUE, COMMERCIAL & LITTÉRAIRE

PUBLIÉ ET IMPRIMÉ PAR

DUVERNAY, FRÈRES,

MONTREAL,

NUMERO 16, RUE ST. VINCENT,

TROIS ÉDITIONS:

Quotidienne, Semi-Quot. & Hebdomadaire

CONDITIONS D'ABONNEMENT:

ÉDITION QUOTIDIENNE..... \$6.00

" SEMI " ..... 4.00

" HEBDOMADAIRE..... 1.00